

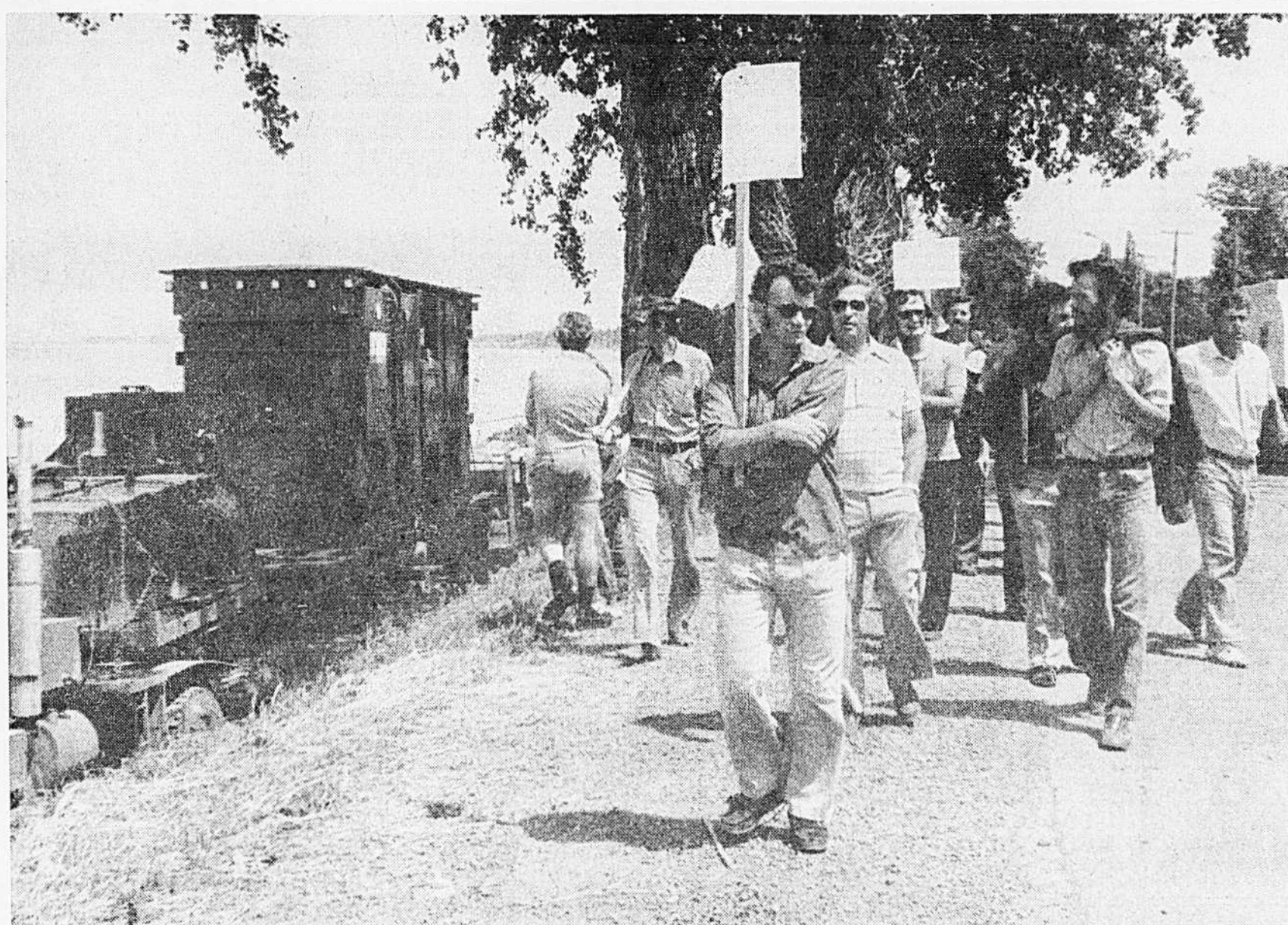


photo René Picard, LA PRESSE

Un transformateur en panne... temporaire

Un immense transformateur de 304 tonnes a fait la route buissonnière hier, à Varennes. Destiné à l'Institut de recherches de l'Hydro-Québec, il n'a pu prendre la route tel que convenu. Quelques dizaines de grévistes de la firme voisine Asea ont en effet retardé son transport du fleuve à l'Institut afin de faire pression sur leurs employeurs. Le geste des travailleurs, en grève depuis huit jours, s'explique par le fait que le constructeur du transformateur est la maison mère de leur compagnie, la firme Asea, de Suède. Les manifestants se sont cependant retirés après quelques heures, et le mastodonte arrivait à destination en fin d'après-midi hier, en parfait état.

Le français et les libéraux

Le caucus se décide

par Rhéal BERCIER
et Lysiane GAGNON

QUEBEC — Le caucus des députés libéraux, réuni jusqu'à 3 heures et demi hier matin, a accepté les grandes lignes d'une série d'amendements au bill 22, dont l'un vise à "sécuriser" davantage la minorité anglophone au chapitre de ses droits scolaires.

De sources sûres, LA PRESSE a appris que les députés se sont entendus, notamment, sur les principes suivants — dont on s'attend à ce que le ministre de l'Éducation les annonce aujourd'hui même à l'Assemblée nationale, alors que débutera l'étude en deuxième lecture du projet de loi :

- Les cinq articles régissant l'usage du français dans les relations de travail seraient éliminés du bill 22, pour être plutôt inclus dans le Code du Travail, qui doit d'ailleurs être refondu d'ici quelque temps.

- L'article 31, qui prévoyait la possibilité que des subventions spéciales soient accordées aux entreprises "qui adoptent et appliquent un programme de francisation" serait également éliminé. C'est d'ailleurs ce qu'avait laissé clairement entendre le ministre Cloutier au cours des audiences de la commission parlementaire.

- Les certificats de francisation aux entreprises (qui conditionneraient dans une certaine mesure l'octroi de certains permis, primes, subventions ou avantages) seraient émis, dans un premier temps, et à titre provisoire, par le ministère de l'Industrie et du

Commerce, et, dans un deuxième temps, confirmés par la Régie de la langue française. Dans le texte actuel du projet de loi, seule la Régie a juridiction (sous le contrôle du ministre responsable) sur les certificats.

- Les modifications prévues au chapitre de la langue d'enseignement (le point le plus délicat du bill 22) étaient encore, selon nos informations, en voie d'élaboration la nuit dernière.

Chose certaine, l'article 48 sera amendé dans le sens des revendications de l'ensemble des organismes anglophones. Cet article, dans le projet initial, dit que les commissions scolaires "peuvent" donner l'enseignement en langue anglaise, mais qu'ils ne peuvent "ni commencer ni cesser l'enseignement en cette langue sans l'autorisation préalable du ministre de l'Éducation". Le projet amendé dirait plutôt que les commissions scolaires "doivent" dispenser l'enseignement en langue anglaise, mais il était encore possible, au moment d'aller sous presse, que d'autres amendements soient apportés à cet article.

Au même chapitre, un nouvel article établirait que l'anglais doit être enseigné (comme langue seconde) dans les écoles françaises, ce qui ferait contrepoids à un autre article qui prévoit que les écoles anglaises doivent "assurer la connaissance de la langue française". Signalons que l'enseignement des langues secondes est déjà prévu dans les règlements du minis-

Voir CAUCUS, page A 6

AUJOURD'HUI

sport
-hebdo

Ernie Mitchell,
l'ex-porteur d'eau
du clan du loup
— page B 1

Même scénario
qu'en 1973
pour les Expos
— page B 2

Les pros du
tennis canadien
exagèrent
— page B 3

Le Festival
international
du film
francophone
à Montréal en '75
— page A 7

Un militaire dirigera
le prochain cabinet de
coalition au Portugal
— page D 1

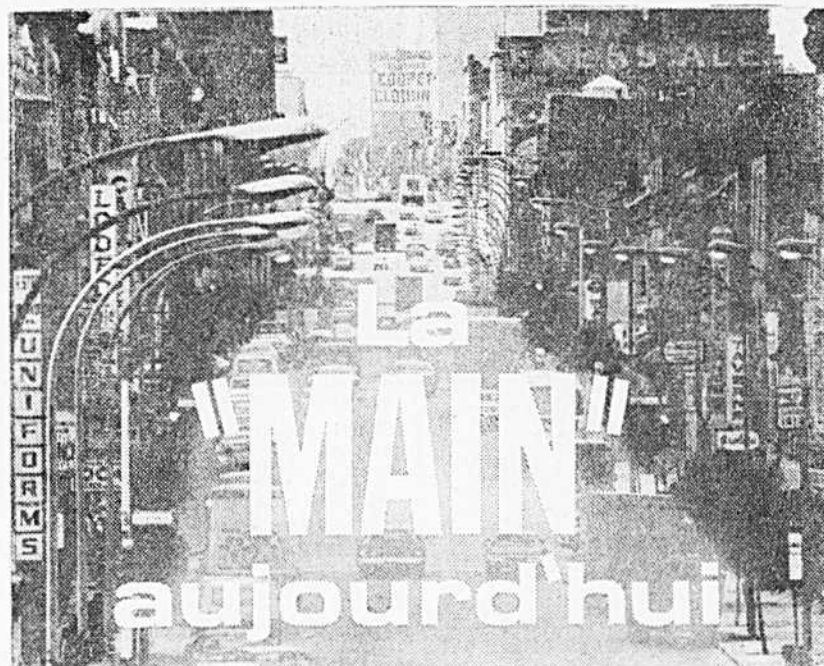
4,000 pages de preuve
sur le Watergate
— page D 1



— page A 6

SOMMAIRE

Arts et spectacles : A 7
Bandes dessinées : B 8
Cinéma : A 8 à A 10
Décès, naissances, etc. : D 11
Économie : C 1 à C 3
Editorial : A 4
Etes-vous observateur ? : B 8
Horoscope : B 11
Informations étrangères : D 1
Les maux de notre langue : D 12
Loisirs et récréation : B 8
Médecine d'aujourd'hui : B 11
Mon Oeil sur Montréal : C 11
"Mot-mystère" : B 8
Mots croisés : C 10
Petites annonces : C 6 à C 10
Plaisance : D 2 à D 9
Radio et télévision : A 11
Sports : B 1 à B 7
ULTIMATUM : C 7
Vivre aujourd'hui : B 10 et B 11



La "Main" d'hier

Est-ce qu'on appelle encore la rue
Saint-Laurent, la Main ?
Parfois encore.

Plus particulièrement le tronçon
qui relie Vitré à la rue Sherbrooke
où les quelques clubs qui demeurent
(le Saguenay, le Nouveau Rialto, le
Capitol, le Lodéo, etc. ...) les casse-
croûte à hot-dogs (le Montreal Pool
Room, Aux Frites Dorées, etc. ...) sont
les vestiges d'une époque au-
jourd'hui disparue. Il ne reste pas
grand-chose. Ceux qui y ont vécu,
ceux qui y ont travaillé, ceux qui y
travaillent encore invoquent aujour-
d'hui le bon vieux temps : dans le
temps que la Main, c'était la Main.
D'un club à l'autre, d'un casse-
croûte à un autre, c'est la même
histoire qu'on raconte. La Main n'en
a qu'une seule : les batailles, les
gangs, la rue malfamée...
De Sherbrooke à boulevard Mont-

Royal, la rue Saint-Laurent change
d'aspect. On l'appelle rarement la
Main. Plus vivante, plus gaie, elle
s'anime vraiment les jours de mar-
ché. Ce sont les boutiques d'alimen-
tation de toutes les nationalités
qui donnent à la rue son cachet.
Fréquentée par des immigrants, qui
y habitent ou qui reviennent faire
leurs emplettes, c'est la Société des
Nations, rue Saint-Laurent, au nord
de Milton. On y vit à l'européenne.

Contrairement à la Main, la rue
Saint-Laurent a plusieurs histoires,
presque autant que d'immigrants.
Chacun raconte la sienne. Elle est
différente de l'autre. Le réservoir
semble inépuisable. On lui découvre
de nouveaux caractères à chaque
fois.

Sous la signature de Christiane
Berthiaume, LA PRESSE présentera,
à compter de demain, une série de
portraits sur la rue Saint-Laurent.

Non à Cournoyer

par Mario FONTAINE

Un nouvel échec vient de saluer
la dernière tentative du ministre
du Travail, Jean Cournoyer, en vue
de solutionner l'actuel conflit de la
construction. Et, pour la deuxième
fois consécutive, ce sont les pa-
trons qui s'opposent à la proposi-
tion Cournoyer.

Un porte parole du front commun
patronal qualifie de "farce monu-
mentale" la dernière intervention
du ministre. Celui-ci propose une
hausse des salaires dans le secteur
industriel, et remet en question l'u-
niformisation des salaires à travers
la province.

On se souviendra que M. Cour-
noyer avait suggéré, dimanche, une

suspension temporaire des contribu-
tions des ouvriers à leur régime de
retraite. Ce que les patrons avaient
refusé, alléguant que l'acceptation
de cette formule équivalait à une
réouverture du décret, ce dont il
n'est aucunement question pour
eux.

Selon le front commun patronal,
le problème de la construction en
est un de violence et de respect
des lois, et non d'argent. Cette deu-
xième proposition Cournoyer leur
semble donc tout aussi inacceptable
que la première.

"Si on ouvre le décret pour un
secteur, il faudra l'ouvrir pour
tous, poursuit le représentant de
Voir COURNOYER, en page A 6

La liberté
à tout prix

d'après PA, UPI et AFP

WASHINGTON — Les autorités étu-
diaient la nuit dernière les demandes
de deux repris de justice endurcis qui
se sont barricadés avec un nombre in-
déterminé d'otages dans un bloc cellu-
laire du sous-sol du tribunal fédéral de
Washington en réclamant un sauf-
conduit pour une destination non préci-
sée.

Les deux forcenés, deux Noirs identi-
fiés comme Frank Gorham et Ro-
bert Jones, qui purgent déjà des pei-
nes de 70 à 80 ans en rapport avec
une série de crimes, devaient rencon-
trer hier leurs avocats relativement à
leur participation à une évasion mas-
sive de la prison du district de Colum-
bia, en octobre 1972. Cette évasion
avait eu lieu deux semaines après une
mutinerie à la prison, mutinerie au
cours de laquelle Gorman et Jones
avaient menacé de tuer le surinten-
dant et de nombreux gardiens.

Pendant qu'ils étaient escortés à
l'intérieur de l'édifice, les deux dé-
tenus ont tenté de s'évader, et leur ten-
tative ayant échoué, ils se sont re-
tranchés dans le sous-sol où 17 prison-
niers se trouvaient déjà dans les cel-
lules, plusieurs avec leurs avocats.

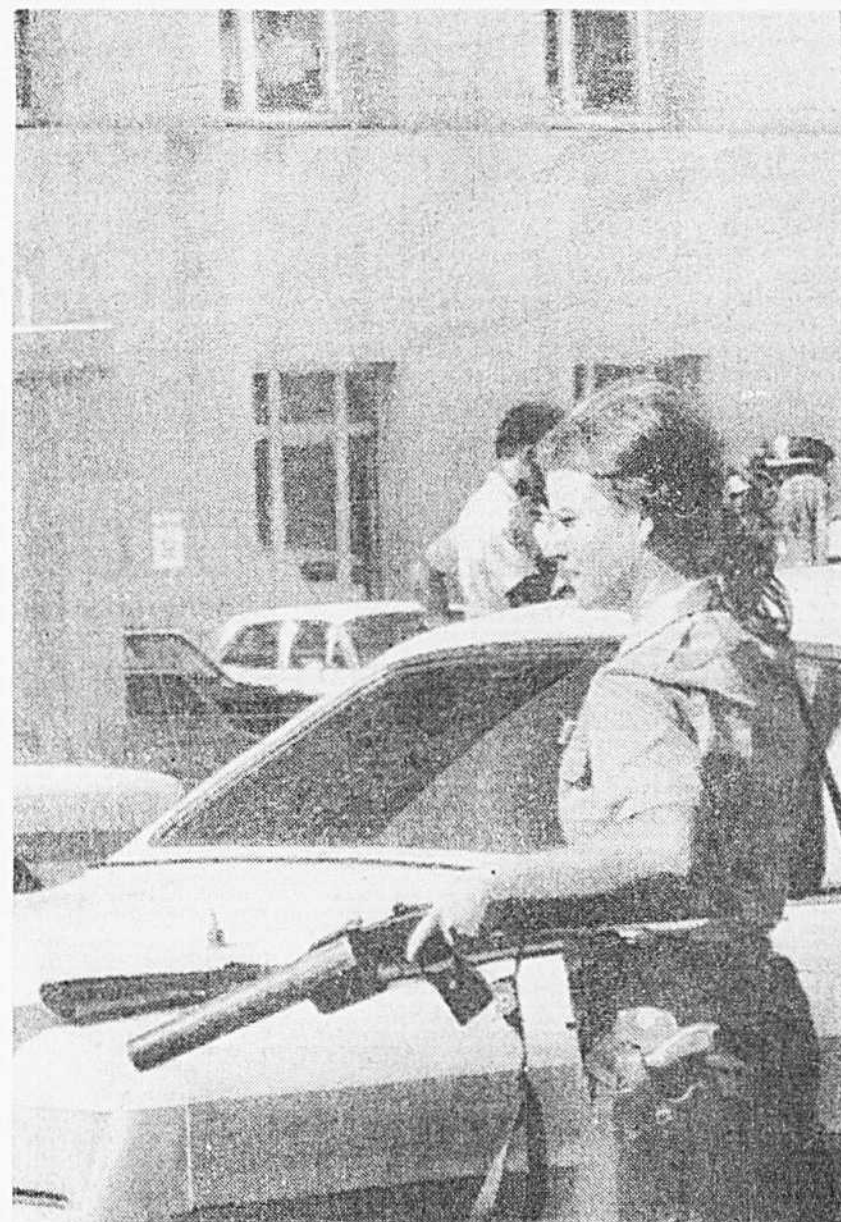
S'étant emparés d'une réserve de
pistolets et de munitions qui s'y trou-
vait, les deux hommes sont vite deve-
nus maîtres des lieux et ils ont men-
acé d'abattre leurs otages s'ils n'ob-
tenaient pas satisfaction ou si les poli-
ciers armés et munis de gilets anti-
balles qui ont cerné l'édifice depuis
hier après-midi décident de donner
l'assaut. Toutefois, pour manifester
leur "bonne foi", ils ont libéré tôt ce
matin un des otages, l'agent de sécu-
rité R. Miller.

Voir LIBERTE, page A 6

Une banlieue attaque
le maire de Montréalpar Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — La ville de Pierrefonds
a réussi un coup d'éclat spectaculaire,
hier soir, à la Commission parlemen-
taire des Affaires municipales réunie
pour étudier des amendements à la
Loi de la CUM, en présentant elle-
même un amendement qui aurait pu
avoir pour effet de forcer la ville de
Montréal à assumer seule le coût des
services policiers additionnels qui se-
ront requis lors de la tenue des Jeux
de 1976.

Prévenue de cette manœuvre, le
maire Jean Drapeau était néanmoins
déjà sur place pour donner la réplique,
lui, dont les talents de plaideur ont
été mis à l'épreuve pour effet de mystifier la



Un agent de police féminin armé d'un fusil lance-grenades lacrymogènes prend
position à l'extérieur de l'édifice du tribunal de Washington, où deux dangereux
repris de justice se sont retranchés, hier après-midi, dans le sous-sol, avec au moins
sept otages.

Montréalais assumer seuls les coûts
supplémentaires de la police lors de
la tenue des Jeux sans leur assurer
en exclusivité des revenus.

"C'est inapplicable et contraire à
toute justice distributive. C'est absolu-
ment absurde", a-t-il lancé d'un ton
courroucé.

M. Drapeau a fait valoir d'autres
arguments, notamment celui-ci : "Est-
ce qu'on va empêcher les policiers de
protéger les non-Montréalais?", a-t-il
en effet demandé, le plus sérieuse-
ment du monde.

Mais en aucun moment le maire n'a
tenté d'attaquer le principe soulevé

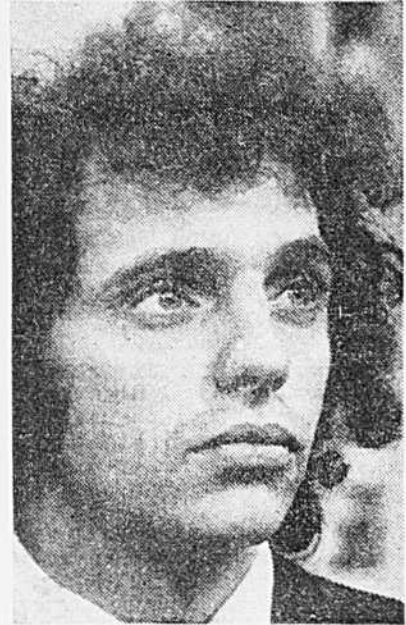
Voir BANLIEUE, page A 6

Bill 22

Le grand débat commence aujourd'hui

par Pierre BELLEMAIRE

QUEBEC (PC) — Le gouvernement Bourassa a avancé d'un autre cran dans sa démarche linguistique, en forçant l'opposition, jeudi, à accepter le rapport de la commission parlementaire



Claude Charron : "C'est à la population que le gouvernement vient de fermer la gueule".

taire sur le bill 22 et à procéder dès ce matin au débat de deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

Les députés ont occupé une bonne partie de la journée à débattre cette question, introduite à l'Assemblée nationale par le leader du gouvernement, M. Gérard D. Lévesque.

C'était en somme la suite de la querelle de procédure engagée la veille à la commission parlementaire qui, selon la procédure normale, aurait dû débattre au terme de ses 90 heures de travail entre le 11 juin et le 11 juillet.

Mais M. Lévesque, par sa motion "guillotine", suspendait cette procédure et imposait à l'Assemblée nationale d'entreprendre maintenant le débat sur le principe même du bill 22.

L'opposition péquiste, dirigée par le leader Robert Burns, a contesté cette motion, justement parce que la commission parlementaire se trouve à sauter des étapes.

Le président de la Chambre, M. Jean-Noël Lavoie, a réfuté l'argumentation de l'opposition, car l'essence même de la motion Lévesque est de faire disparaître les étapes de la procédure normalement suivie.

Ronde finale

Le match linguistique entre donc dans sa phase finale. Les énergies de

l'opposition sont déjà lourdement hypothéquées par les quatre semaines de consultation fastidieuse à la commission parlementaire.

En outre, ils sont sous l'emprise, depuis deux semaines, de la fameuse motion de fin de session, cette motion traditionnelle qui permet à la Chambre de siéger de dix heures le matin à minuit le soir, six jours par semaine, sauf le dimanche.

Ce calendrier de travail n'accorde pratiquement aucun moment de relâche aux huit députés de l'opposition, qui ont à se battre contre 102 libéraux. Au contraire, les ministères appliquent un plan de travail qui les dégage des travaux de la Chambre, soit pour vaquer à leurs occupations de députés, soit pour aller récupérer.

Néanmoins, la minuscule opposition est déterminée plus que jamais à tenir tête "à la grosse machine rouge" sur le bill 22. Cette opposition, numériquement faible, représente quand même 45 pour cent de l'électorat et elle compte sur l'appui d'une opposition extra-parlementaire, cristallisée par le Regroupement démocratique face au bill 22 et par le Mouvement Québec-Français.

Commission stérile

On en a eu d'ailleurs une manifestation jeudi en Chambre, à l'occasion

du discours de M. Camil Samson, qui dénonçait le gouvernement "pour avoir le culot de refuser la participation populaire qu'il promettait à l'élection de 1973".

Une quarantaine de membres du MQF, présents dans la tribune du public, se sont mis à applaudir, mais ils ont vite été ramenés à l'ordre par le président, car le règlement interdit formellement toute manifestation de ce genre.

Cependant, M. Lévesque, vice-premier ministre, est d'avis "qu'on vivrait dans la stérilité, si la commission sur le bill 22 poursuivait ses auditions".

L'opposition n'est absolument pas d'accord et la critique péquiste Claude Charron a fait savoir que ce n'est pas aux huit députés de l'opposition, mais bien à la population que le "gouvernement vient de fermer la gueule".

Comme ses collègues, il ne comprend pas pourquoi le gouvernement se croit obligé de mettre le couteau à la gorge de l'opposition, qui est entourée d'une mer libérale. La "guillotine" doit être utilisée uniquement pour redonner une valeur aux institutions démocratiques.

"Mais le gouvernement s'en sert au moment où les institutions parlementaires avaient tout leur sens, où elles avaient le plus de valeur."

L'opposition s'est prononcée en bloc : le mépris de la population ne dure qu'un temps. On laisse entendre de façon encore plus convaincue que l'automne prochain sera "chaud".

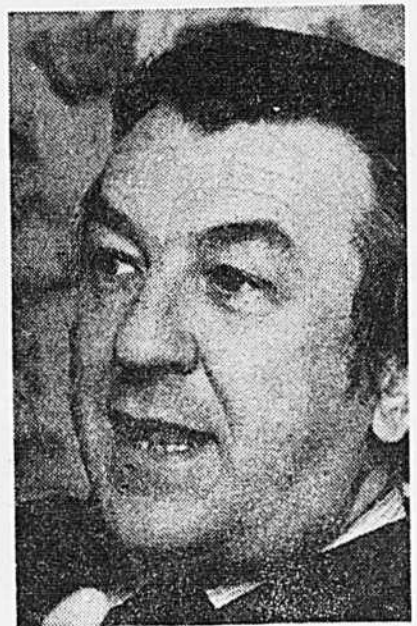
Démagogie

Le ministre Cloutier est également intervenu dans cette joute pour féliciter ses collègues ministériels de leur attitude "sage" à la commission et pour dénoncer les membres de l'opposition, "qui ont profité du témoignage d'organismes pour faire passer leur message".

"Nous avons joué à fond le jeu du parlementarisme. C'est unique au monde une commission parlementaire qui travaille dans le cadre qu'on a établi."

Le titulaire de l'Éducation a rabroué la Ligue des droits de l'homme, l'initiatrice du "Regroupement démocratique face au bill 22", parce que cet organisme "fait de façon démagogique une distorsion de la réalité sociale au Québec", dans l'intention de susciter un mouvement d'agitation sociale.

M. Cloutier attend le débat de deuxième lecture pour interpréter les 76 mémoires qui, presque unanimement, sont catégoriquement opposés au projet linguistique du gouvernement.



François Cloutier : "Nous avons joué à fond le jeu parlementaire".

Il s'est contenté de répéter que les deux groupes extrémistes, les anglophones et les nationalistes, confirment par leur position que "le bill 22 est réaliste".

L'opposition au projet de loi se poursuivra à la base

par Lysiane GAGNON

envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — Hier après-midi, à l'heure même où l'Assemblée nationale s'apprêtait à traiter le problème linguistique dans un autre débat de procédure enlaid dans la partisanerie et la vulgarité, une cinquantaine de

citoyens ordinaires de diverses régions du Québec, regroupés autour du Mouvement Québec français et représentant pour la plupart des associations nationalistes et des syndicats d'ouvriers et d'enseignants, faisaient connaître leur intention de poursuivre à la base la lutte contre le bill 22.

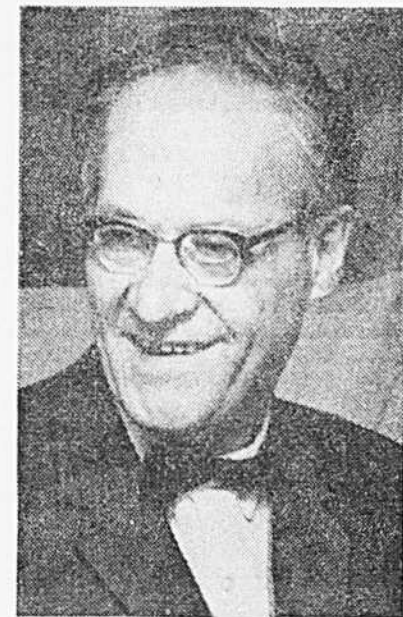
Ces organismes font partie des 82 groupements et individus qui avaient demandé à être entendus par la Commission parlementaire, et qui se sont trouvés laissés pour compte lorsque, en dépit de l'opposition acharnée des députés péquistes et créditistes, le gouvernement a décidé de mettre fin aux audiences de la Commission.

Comme en 1969 pendant la bataille contre le bill 63, c'est M. François-Albert Angers qui s'est fait hier leur porte-parole, et qui a signalé, en présence de leaders de la base venus de Joliette, des Laurentides, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Thetford ou de l'Outaouais, que "l'existence d'un premier rassemblement de groupes régionaux opposés au bill 22 est la preuve que cette opposition est loin d'être l'idée farfelue de quelques extrémistes ou de quelques têtes d'affiches, mais qu'elle est plutôt réellement une opposition à la fois locale et nationale ayant ses racines au cœur même des dynamismes sociaux et populaires du Québec".

La conférence de presse du MQF "élargi" faisait suite à celle donnée hier par le Regroupement démocratique, qui, réunissant des organismes moins engagés politiquement que le MQF (le Barreau, la Fédération des femmes, les organismes familiaux, les corporations professionnelles, la Ligue des Droits de l'Homme et un certain nombre d'évêques), a annoncé son intention de mettre sur pied un mécanisme permanent d'opposition "parallèle" sur le plan linguistique, avec comme premier objectif de retarder à l'automne l'adoption d'une législation sur la langue.

"Nos deux regroupements sont proches parents et travaillent en collaboration, a expliqué M. Angers, mais sur deux plans différents, le Regroupement démocratique insistant sur l'aspect non-démocratique du comportement gouvernemental, et le MQF étant beaucoup plus axé sur la nécessité de faire du Québec un pays français."

En dépit de la saison des vacances, les groupements réunis sous la bannière du MQF tenteront de faire à la base un travail de sensibilisation. L'organisme a déjà fait imprimer des collants ("Le bill 22, on l'prend pas"), et se propose de privilégier, pour l'instant, des actions moins spectaculaires que les assemblées publiques ou les manifestations — fort difficiles du reste à organiser en plein été : participation aux "lignes ouvertes", im-



François-Albert Angers

més et messages audio-visuels, etc. Détail significatif : les collants étaient imprimés par une compagnie unilingue anglaise, et portaient à l'endos — "sur la partie qu'on jette", de préciser en riant un porte-parole du MQF — la mention : "removable adhesive". Le MQF avait cherché des imprimeries spécialisées dans la fabrication de collants qui soient au moins bilingues, mais n'en a pas trouvées!

Que le bill 22 soit adopté ou non, le MQF estime que "la question n'est pas réglée... au contraire, ça commence, et sans doute faut-il souhaiter que le Parti libéral subisse le sort de l'Union nationale... Chose certaine, la modération que nous avons toujours observée ne suffira plus."

M. Angers a en outre précisé, comme il l'avait fait devant la Commission parlementaire, qu'il est faux de croire que "le bill 22, pour les francophones, c'est mieux que rien". "Ce serait vrai, dit-il, dans l'optique où l'on considérerait déjà le Québec comme déjà bilingue... Mais le bill 22 détruirait la reconnaissance du statut français au Québec, que nous avons gagnée en 1974 avec l'Acte de Québec. Quand la population aura pris conscience de ce que cela représente comme trahison — et je suis convaincu que de plus en plus de gens s'en rendront compte — les protestations s'accroîtront."

Le bill 22 sur la place publique

par Lysiane GAGNON

envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — Trois des mémoires qui n'ont pu, avec 79 autres, être présentés de vive voix à la Commission parlementaire sur le bill 22 illustrent de façon assez saisissante que même au sein du Parti libéral du Québec, les gens sont divisés sur la question linguistique.

Ainsi, alors que le comité exécutif de l'Association libérale de Darcy McGee demande (dans un mémoire bilingue) le renforcement des droits de l'anglais au Québec, revendication que reprend, dans un mémoire unilingue anglais cette fois, l'association libérale de Pointe-Claire, la Commission Jeunesse du même parti, elle, va dans un sens tout à fait opposé, en proposant une série d'amendements destinés à rendre l'usage du français obligatoire dans la plupart des secteurs, et à obliger tous les immigrants (y compris ceux dont la langue maternelle est l'anglais) à fréquenter l'école française. Le mémoire de la Commission Jeunesse est rédigé uniquement en français.

Faute de temps...

Beaucoup d'organismes qui avaient fait part à la Commission parlementaire de leur intention de présenter un mémoire n'ont pas eu le temps d'en préparer un, en raison des délais ridiculement courts imposés par le gouvernement pour l'envoi des documents : ce fut notamment le cas du Barreau, de la Fédération des femmes, de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires catholiques... autant d'organismes qui, en raison de leur importance, auraient dû se faire entendre par les députés sur le projet de loi 22.

L'un des organismes qui s'est trouvé dans le même cas (c'est-à-dire doublement rejeté par la Commission), le Syndicat de Champlain qui regroupe (des enseignants de la Rive sud) a protesté hier par voie de communiqué contre "l'irrespect" que le gouvernement a manifesté envers les secteurs de la population qui avaient quelque chose à dire sur la question linguistique : "Notre syndicat n'a pas rédigé de mémoire, dû au délai trop court pour ce faire, dû aussi à l'impossibilité de mobiliser les ressources nécessaires pour offrir quelque chose de plus convenable que le bill 22."

Un nombre record de groupes intéressés

Néanmoins, un nombre-record de groupements ont ramassé même en ce

début d'été leurs énergies pour se préparer à témoigner devant la commission. Parmi les laissés pour compte, on note un nombre impressionnant de sociétés nationales (24) de toutes les régions du Québec (à la seule exception de la Gaspésie et de la Côte nord... à qui le gouvernement aurait sûrement facilité la tâche en rendant la Commission parlementaire itinérante), et certaines étaient décidées à venir d'aussi loin que l'Abitibi, le Saguenay, Hull ou Rimouski.

Il y a également 18 syndicats d'enseignants, sept organismes populaires de la région de Joliette (dont l'ACEF, la Jeunesse rurale et ouvrière chrétienne, et des associations de simples salariés), trois organismes représentant d'importantes minorités ethniques (les Indiens, les Grecs et l'Association des écoles juives de Montréal), et, bien sûr, le conseil municipal de Hull, dont les représentants ont fait le pied de grue toute la journée de mardi, dans l'espoir d'être entendus — et que le ministre Cloutier, responsable de la marche de la commission, a cavalièrement ignorés.

Des statistiques importantes

Beaucoup d'individus (21) avaient aussi demandé à se faire entendre. Parmi eux, M. Charles Castonguay, professeur de mathématiques à l'Université d'Ottawa, qui avait des renseignements de grande importance à venir déposer à la commission : des statistiques prouvant hors de tout doute l'anglicisation continue des francophones — non seulement dans l'ensemble du Canada, mais au Québec même.

M. Castonguay, qui était hier au parlement pour protester, avec une cinquantaine d'autres personnes représentant autant d'organismes, contre l'arrêt des travaux de la commission, a déclaré aux journalistes que le vice-président de la commission, le député Michel Gratton, avait affirmé publiquement à Aylmer, le 23 juin, que si la Ville de Hull se présentait devant la Commission, elle se ferait "revirer de bord".

Les anglophones ont été favorisés

Enfin, sur les organismes laissés-pour-compte, on en compte seulement sept qui viennent des milieux anglophones. Ces derniers ont de toute évidence été favorisés, puisque 77 p. cent des mémoires anglophones présentés ont été entendus, ce qui a été le cas de seulement 46 organismes francophones sur un total de 120, soit 38 p. cent.

LA METEO à Montréal

AUJOURD'HUI
Minimum : 50 — Maximum : 75
Ensoleillé

DEMAIN
Ensoleillé, un peu plus chaud

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	50	75	ensoleillé	ensoleillé
Outaouais	50	75	ensoleillé	ensoleillé
Laurentides	50	75	ensoleillé	ensoleillé
Cantons de l'Est	50	75	ensoleillé	ensoleillé
Québec	50	75	ensoleillé	ensoleillé
Rimouski	50	70	passages nuageux	averses
Lac Saint-Jean	50	70	passages nuageux	averses
Baie-Comeau	50	65	passages nuageux	averses
Sept-Îles	50	65	passages nuageux	averses
Gaspé	50	65	passages nuageux	averses

au Canada

	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	Min.	Max.	DEMAIN
Colombie-Britannique			averses	Vancouver	50	65
Alberta			averses	Edmonton	50	65
Saskatchewan			averses	Régina	60	75
Manitoba			orages	Winnipeg	65	85
Nouveau-Brunswick			ensoleillé	Saint-Jean	55	75
Nouvelle-Écosse			ensoleillé	Halifax	50	70
Île-du-Prince-Édouard			ensoleillé	Charlottetown	50	65
Terre-Neuve			nuageux	Saint-Jean	40	70
Ontario			ensoleillé	Toronto	55	75

si vous partez

Aux Etats-Unis								
	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	60	80	Chicago	70	80	New Orléans	70	90
Washington	65	85	San Francisco	50	75	Miami	75	90
Boston	60	80	Los Angeles	60	85			

(Ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

Vers les capitales

Paris	—	80	Moscou	—	70	Hong Kong	—	85
Londres	—	70	Stockholm	—	70	Lisbonne	—	95
Rome	—	85	Tokyo	—	70	Sydney	—	50
Berlin	—	75	Athènes	—	85	Tunis	—	95
Amsterdam	—	70	Casablanca	—	85	Vienne	—	70
Bruxelles	—	75	Genève	—	85	Varsovie	—	75
Madrid	—	95	Le Caire	—	85			

Vers les plages

Acapulco	80	90	Bermudes	80	90	Nassau	80	95
Rio de Janeiro	60	70	Mexico	55	70	Barbade	75	85

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seul la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe" — Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	12 mois	6 mois	3 mois
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.15		
Lundi au vendredi	1.00		
Samedi seulement	0.35		

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	12 mois	6 mois	3 mois
par porteur:			
Lundi au samedi	\$13.80	\$27.60	\$55.20
Lundi au vendredi	12.00	24.00	48.00
Samedi seulement*	9.10	18.20	36.40

par courrier:	12 mois	6 mois	3 mois
Lundi au samedi	\$26.00	\$52.00	\$104.00
Lundi au vendredi	19.50	39.00	78.00
Samedi seulement	9.10	18.20	36.40

* Minimum de 26 semaines
Côte-Nord, par avion, 0.40
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 8h à 20h (Samedi: 8h à 17h)
874-6911

INFORMATION GÉNÉRALE	874-7272
REDACTION	874-7070
EDITORIAL	874-7030
PROMOTION	874-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	874-7383

PETITES ANNONCES	874-7111
Commandes	du lundi au vendredi: 9h à 17h
Pour changer ou annuler	du lundi au vendredi: 9h à 18:30h

GRANDES ANNONCES	874-7300
Détailants	
National, Télé-Presse, Vacances, voyages	874-7308
Carrières et professions, nominations	874-7320

COMPTABILITÉ	874-6892
Grandes annonces	
Petites annonces	874-6901

par Denis VINCENT

Comme le prévoit la loi électorale, les présidents d'élection d'un certain nombre de circonscriptions entreprennent hier le décompte officiel des résultats de l'élection de lundi.

Aucune surprise jusqu'ici. Dans le comté de Drummond, la majorité du candidat libéral sur le député créditiste sortant, M. Jean-Marie Boisvert, s'établit à 11 voix. Dans celui de Charlevoix, la majorité du candidat libéral sur le député créditiste sortant, M. Gilles Caouette, est de 1,456 voix.

Les résultats obtenus hier indiquent que la campagne d'annulation du Parti québécois a été un échec presque complet. Par contre, le nombre de personnes qui ne se sont pas présentées aux bureaux de scrutin a sensiblement augmenté par rapport à l'élection de 1972.

Le président général des élections, M. Jean-Marc Hamel, a déclaré hier

à LA PRESSE qu'il espérait publier dans quatre ou six semaines un rapport non officiel des résultats électoraux. Il doit toutefois attendre le rapport que chaque président de chacune des 264 circonscriptions doit lui faire à compter de la semaine prochaine.

Le président d'élection d'un comté doit en effet laisser écouler un délai de sept jours avant de faire parvenir son rapport au président général. Ce délai est accordé aux candidats défaites qui voudraient demander un recensement judiciaire. Cette possibilité est sûrement à envisager dans le comté de Drummond.

De même, tous les décomptes ne débutaient pas hier. D'après la loi, le président d'élections doit avoir toutes les boîtes de scrutin en sa possession avant de les ouvrir pour recueillir l'enveloppe contenant le rapport de chacun des scrutateurs.

La cueillette des boîtes de scrutin prend toutefois quelques jours. Dans

le comté d'Abitibi, ce n'est que jeudi prochain que l'on procédera au décompte officiel des rapports des scrutateurs. Il sera alors possible de connaître avec encore plus de précisions pour l'ensemble du Québec le degré de participation, et donc d'abstentions des électeurs, et le nombre de bulletins rejetés, qu'ils aient ou non été volontairement annulés.

Les chiffres dans neuf comtés

Pourcentage de bulletins rejetés et d'abstentions aux élections du 8 juillet sur le nombre total d'électeurs inscrits sur les listes dans un certain nombre de comtés du Québec. (Le pourcentage correspondant de 1972 apparaît entre parenthèses.)

Bulletins	rejetés	Abstentions
Beauce	1 (4)	27 (23)

Berthier	1 (3)	33 (27)
Charlevoix	2 (3)	34 (28)
Drummond	3 (3)	22 (18)
Hull	2 (3)	36 (32)
Langelier	3 (6)	38 (29)
Mercier	5 (6)	32 (27)
Saint-Henri	3 (5)	38 (34)
Verdun	3 (5)	34 (23)



"Shandy", le berger allemand de l'Escouade canine de la Sûreté du Québec a fait, et refait le tour du lieu où a été découvert le corps de la jeune O'Brien, en compagnie de son maître, l'agent Gilles Nadeau.

Le meurtre de Châteauguay

Les policiers interrogent un jeune malade mental

Les détectives de la Sûreté du Québec interrogent présentement un patient du Douglas Hospital en rapport avec le meurtre de la jeune Norma O'Brien, âgée de 12 ans, dont le corps portant de nombreuses marques de blessures a été découvert mercredi près de la demeure de ses parents, à Châteauguay.

Il s'agit d'un malade mental âgé d'environ 25 ans et pesant 250 livres qui avait quitté l'institution de Verdun sans permission au début de la semaine. Selon certaines sources, il était traité à l'hôpital pour schizophrénie.

"Il a admis s'être trouvé sur le boulevard Saint-François, à Châteauguay, pendant la période où l'adoles-

cente a été traînée dans l'herbe et tuée mardi soir", a déclaré un porte-parole de la police.

Les autorités n'ont pas rendu publics les circonstances de sa capture, mais il aurait été examiné par plusieurs médecins et psychiatres à son retour à l'hôpital.

L'écoulière avait été aperçue pour la dernière fois vers 20h45, mardi soir, près de la rue Elmridge, alors qu'elle rentrait chez elle à pied après une partie de water-polo dans une piscine voisine.

Le corps a été découvert mercredi, vers 16 heures, après une battue dans un champ, à quelque 75 pieds du boulevard Saint-François, entre les rues Elmridge et Maple.

Le caporal Yvon Fauchon, qui mène l'enquête de la SQ, a refusé d'identifier le malade.

"Je peux vous dire que nous ne savons pas encore de façon certaine qui a commis cet horrible crime. Nous ne faisons qu'essayer de le relier au lieu du crime.

"Nous savons toutefois que l'assassin a voyagé de la région montréalaise jusqu'à Châteauguay en auto-stop. Nous tentons présentement de localiser l'automobiliste."

La police voudrait également interroger toute personne qui aurait parcouru à pied ou en automobile le boulevard Saint-François entre Elmridge et Maple, entre 20h30 et 21h30, mardi soir. Toute personne pouvant fournir

des renseignements à ce sujet est priée de communiquer avec la police, en téléphonant à 395-1004 le jour et à 395-4120 la nuit.

Selon la police, les voisins auraient entendu des cris vers 21 h, mardi soir, et le caporal Fauchon ne comprend pas pourquoi ils n'ont pas alerté immédiatement la police.

L'autopsie pratiquée sur le corps de la victime a permis d'établir que l'adolescente a été mortellement étranglée par une brosse à cheveux qui lui avait été enfoncée dans la gorge. Elle a également reçu des coups violents à la tête et elle a eu la jambe gauche fracturée sous le genou.

Les recherches se poursuivent sur le terrain dans le but de trouver des indices.

Morgentaler est fier de ce qu'il a fait

par Léopold LIZOTTE

Alors que la veille, le procureur du Dr Henry Morgentaler avait réclamé littéralement la libération de ce dernier par la porte d'honneur du Palais de Justice, hier, le procureur de la Couronne a qualifié de "ridicule" la sentence d'une heure de cellule proposée, et réclamée du juge James K. Hugessen une peine qui se rapprocherait beaucoup plus du maximum permis par la loi.

Et la peine maximale, on le sait, c'est le bagne à perpétuité.

Ce n'est toutefois que le 25 juillet que le tribunal, mis en présence, par la poursuite cette fois, de peines de deux et quatre ans imposées à d'autres avorteurs, se prononcera.

Absence de contrition

Quant au médecin de la rue Beau-grand, qui le représentant du ministère public avait qualifié de "plus grand récidiviste impénitent" que le Québec ait jamais connu, il y est allé, en dernière minute, d'une déclaration publique qui a tout au moins confirmé cette absence de... contrition.

Rappelant les circonstances dans lesquelles il avait avorté la jeune femme qui réclamait son intervention, le médecin déclara "avoir posé un geste de compassion, avec soin et habileté, afin qu'elle puisse continuer à suivre ses études et à vivre une vie normale."

"Pourtant, dit-il, pour ce geste on ne peut plus naturel et décent, je fais face à l'emprisonnement à vie. Il y a quelque chose qui ne va pas ici", lance-t-il.

Le summum de l'injustice!

Le clinicien de l'est de la ville ajoute alors:

"Je trouve que c'est le sommet de l'injustice d'être puni pour avoir agi d'une façon qui n'a rien de criminel, pour avoir posé un geste dont je suis fier, et qui est le symbole de tout ce qui est décent, courageux et noble en moi."

"Pendant ces dernières années, je me suis entièrement dédié à combattre les lois canadiennes absolument injustes, sur l'avortement, et j'ai voulu aider toutes les victimes de ces lois à obtenir des avortements dont elles avaient besoin pour protéger leur santé et même leur vie."

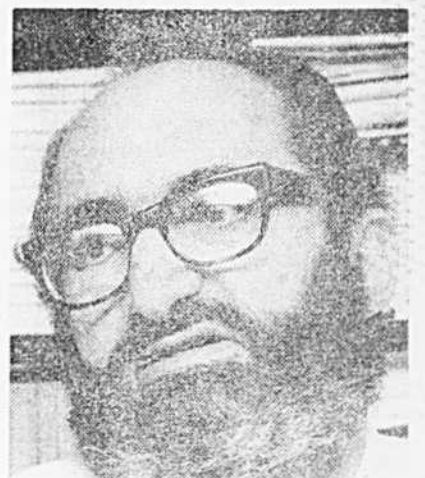
"Je considère que les lois sont nécessaires, mais je considère aussi qu'elles devraient être justes, basées sur la raison et la compassion, sur les connaissances contemporaines, sur le respect de la liberté individuelle tout autant que sur les intérêts de la société."

Plus agressif que jamais, le médecin ajoute encore:

"Les lois actuelles sur l'avortement sont injustes, inutilement restrictives, cruelles et dangereuses à la fois pour les femmes, et je considère qu'elles sont immorales et jettent du discrédit sur le peuple canadien."

Lois immorales

"Je ne peux pas croire que de telles lois immorales subsisteront longtemps encore, et je soutiens que ce que j'ai fait était non seulement bien, du point



Henri Morgentaler

de vue moral, mais également légal. "Et puis, à la fin, ce qui se passe ici aujourd'hui peut se justifier selon la loi."

"Mais ce n'est pas de la justice. Et ce que je réclame, c'est précisément la justice, non seulement pour moi, mais également pour toutes les Canadiennes."

La mafia des avorteurs

Quelques minutes plus tôt, Me Louis G. Robichaud, le procureur de la Couronne, avait souligné que le Dr Morgentaler n'était, en fait, soutenu que par une petite majorité bruyante, un "fan club" toujours présent en cour, et auquel le prévenu faisait force sourires et... grimaces, pendant qu'il s'adressait au juge.

"Il n'y a pas de doute, dit-il, que nous avons ici le chef incontesté de la 'mafia des avorteurs', et que l'on fait tout ce qui est possible pour faire croire à la population que le climat social est change, et est devenu favorable à l'avortement sur demande."

"Pourtant, dit-il, sur 20,000 lettres reçues par le ministre de la justice du Canada, moins d'une centaine étaient favorables à une nouvelle libéralisation de la loi."

Un autre corps

Me Robichaud soutint même que c'était l'inverse qui était en voie de se produire, et que les gens, saturés d'une propagande qu'ils veulent rejeter, vont se ranger à l'avis du premier ministre du pays lui-même, M. Trudeau, à l'effet qu'un foetus n'est pas une partie du corps de celle qui l'a conçu, mais un... autre corps."

Ce qui peut faire toute la différence. Dans une brève réplique, le procureur de la défense Me Claude Armand Shappard, devait mettre le tribunal en garde contre les cas de jurisprudence apportés par Me Robichaud, et réitérer que le cas du médecin de la rue Beau-grand en était différent à tous les points de vue possible.

Grève des employés d'ascenseurs

QUEBEC (PC) — Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a fait connaître son intention, hier, de déposer aujourd'hui à l'Assemblée nationale un projet de loi mettant en tutelle le Syndicat international des employés d'ascenseurs, quelques instants à peine après que les employés d'ascenseurs, au nombre de 200, eurent déclenché la grève. Les préposés à l'entretien des ascenseurs sont sans convention collective depuis 1972.

Le projet de loi a été inscrit hier en appendice au feuillet de la Chambre et le leader du gouvernement, Gérard Lévesque, a annoncé qu'il serait déposé aujourd'hui même.

M. Cournoyer déclarait la semaine dernière que ce syndicat "détruit à toutes fins utiles l'image que le syndicalisme pourrait avoir au Québec".

Le projet de loi vise les locaux 89 et 101 de ce syndicat, dont les quatre cinquièmes des membres sont des employés des compagnies Otis, Westinghouse et Dover-Turnbull.

Un dirigeant syndical, M. Warner Baxter, a déclaré qu'il ne ressentait plus qu'à appeler les pompiers si une déféction quelconque surgissait dans le fonctionnement des ascenseurs. Plusieurs hôpitaux dépendent des trois compagnies affectées par la grève pour l'entretien de leurs ascenseurs.

Le conflit

Ce conflit, en fait, remonte à un an, au moment où le ministère du Travail a décidé d'inclure dans le décret provincial de la construction les préposés à l'entretien des ascenseurs. Depuis 30 ans, ces employés étaient régis par un contrat de travail national.

M. Baxter a fait remarquer que, depuis la décision du ministère du Travail, la plupart des compagnies s'étaient entendues avec le syndicat, mais qu'il n'en était pas de même des trois sociétés affectées par la grève.

Lachine désire que les ateliers d'Air Canada restent à Dorval

par Florian BERNARD

Le maire de Lachine, M. Guy Décary, et les membres de son conseil ont pris l'initiative de créer un front commun municipal, au sein de la CUM, en vue de conserver à Dorval les ateliers de réparation des appareils d'Air Canada.

Dans une résolution adoptée à l'unanimité et soumise à l'approbation des 23 conseils municipaux de l'île de Montréal, les dirigeants de Lachine soulignent que le gouvernement fédéral doit intervenir le plus tôt possible dans cette affaire car la perte de ces ateliers ferait perdre des centaines d'emplois dans la région métropolitaine, dont 600 à Lachine.

La résolution rappelle que la société Air Canada a déjà manifesté son intention de conserver les ateliers à Montréal, mais que le ministre James Richardson a soumis au parlement une opinion différente. Lachine estime que le gouvernement ne doit pas intervenir dans la décision d'Air Canada.

M. Richardson, ministre de la Défense dans le gouvernement Trudeau, voudrait que les ateliers soient déménagés à Winnipeg.

Le maire de Lachine a rappelé que le 1er septembre 1957, le conseil d'administration d'Air Canada donnait suite aux recommandations formulées par la firme Wallace Clark de New York, conseillers en aviation, et fermait sa base d'entretien de Winnipeg pour unifier toutes ses ateliers à Dorval. Puis, en 1963, suite aux conclusions d'une étude menée par les conseillers en aviation R. Dixon Speas Associates, le ministère fédéral des Transports recommandait de fermer le plus tôt possible les ateliers de Winnipeg pour concentrer les opérations à Dorval. Ce rapport démontrait qu'Air Canada perdrait \$10 millions si les ateliers de Winnipeg demeuraient ouverts jusqu'en 1966 et \$30 millions si cette même base demeurait ouverte jusqu'en 1973...

En 1965, la Commission Thompson constituée par le gouvernement d'Ottawa appuyait la décision d'Air Canada d'unifier ses opérations à Dorval. Ainsi, trois études différentes ont donné raison à Air Canada dans sa décision de fermer les ateliers de Winnipeg.

Pourtant, tout récemment, le ministre de la Défense, James Richardson,

recommandait au gouvernement fédéral d'installer, à Winnipeg, certaines facilités de réparations majeures aux appareils d'Air Canada présentement utilisés à Dorval. Cette recommandation, dans l'esprit des dirigeants de Lachine, prive la société Air Canada de son autonomie administrative et fait table rase des conclusions de trois études sérieuses, dont une commission d'enquête gouvernementale.

Les dirigeants de Lachine voient, dans ce geste, des motifs strictement politiques faisant fi de toute logique économique.

La résolution soumise aux villes de la CUM rappelle que le Québec et Montréal sont aux prises avec un problème majeur de chômage et qu'il serait odieux d'accentuer cette situation en faisant disparaître des centaines d'emplois. C'est ce qui se produira si les ateliers sont déménagés, en tout, en partie, à Winnipeg ou ailleurs.

La résolution demande au gouvernement fédéral de respecter les décisions administratives prises par la société Air Canada et de respecter également les conclusions des études menées jusqu'ici au sujet de cette affaire.

La CECM menace de ne plus s'occuper des COFI

par Madeleine BERTHAULT

Si, avant le 25 juillet prochain, le conflit des COFI n'est pas réglé, la CECM ne renouvellera pas le contrat concernant ces centres avec le ministère de l'Immigration du Québec.

Telle est la résolution que les commissaires ont adoptée, hier, lors de leur dernière assemblée régulière avant de partir en vacances. Rappelons que les cours dans les COFI n'ont pu être dispensés depuis le 21 janvier, suite à un arrêt de travail des professeurs. Le contrat entre la CECM et le gouvernement a expiré le 31 mars 1974.

Si, d'ici le 25 juillet, un règlement intervient, les commissaires se réuniront en assemblée spéciale et prendront alors une décision.

De plus, à la même assemblée hier, le service des études de la CECM a présenté aux commissaires un rapport sur l'enseignement du français langue maternelle dans les écoles.

Ce rapport fait suite à une résolu-

tion de la CECM (18 octobre) "d'accorder à l'enseignement du français une place prioritaire dans les préoccupations pédagogiques de façon à améliorer le plus possible la langue parlée et écrite".

Actuellement, le service des études est en train de parachever tant l'élémentaire qu'au secondaire, la programmation institutionnelle et de produire des instruments pédagogiques qui permettent aux enseignants d'appliquer le programme de français selon le programme cadre du ministère de l'Éducation.

Dans ce programme, on demandait aux professeurs de trouver eux-mêmes des moyens, ce qui en rendait l'application difficile. Alors, la CECM a amorcé une certaine production de documents. De plus, le service des études demande un budget pour du matériel et des documents pédagogiques, ce qui aiderait grandement les professeurs dans leur tâche et leur permettrait de se recycler au fur et à mesure.

On considère que si on met entre les mains des professeurs de bons instruments et des programmes, ainsi qu'une supervision valable, il y aura de moins en moins de problèmes.

Ainsi, alors que dans le cas des sciences le besoin de locaux spécialisés va de soi, cela semble moins évident pour l'enseignement du français langue maternelle. Pourtant, selon les responsables du service des études, idéalement, il faudrait un local-discipline, un local-atelier, un centre de documentation-bibliothèque. Il est aussi nécessaire que le milieu soit un prolongement du local-discipline où les jeunes vont faire des enquêtes, etc.

Actuellement, six écoles ont préparé des projets, à partir des besoins et coordonnées du milieu et de leur clientèle scolaire. Des ateliers de français seront donc installés dans ces écoles: Joseph-François-Perreault; Louis-Riel; Calixa-Lavallée; Louis-Joseph-Papineau; Saint-Henri et Jacques-Marquette.



VILLE DE MONTRÉAL AVIS PUBLIC

concernant la confection de la liste électorale en vue de l'élection municipale

Les compagnies ou corporations à fonds social, les associations, les sociétés commerciales et les coopératives inscrites au rôle d'évaluation foncière ou de valeur locative avant le 1er septembre 1973, ont droit de voter à l'élection municipale qui aura lieu le 10 novembre 1974 pour la Ville de Montréal.

Pour ce faire elles doivent déposer au bureau du greffier de la ville, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, une résolution de leur conseil d'administration désignant le représentant qui sera autorisé à exercer ce droit de vote en leur nom.

Ce dernier doit être un membre, administrateur ou employé de ladite compagnie, corporation, association, société ou coopérative, citoyen canadien âgé d'au moins dix-huit (18) ans le jour du scrutin.

Cette résolution demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'elle n'a pas été révoquée ou changée.

Les compagnies ou corporations à fonds social, les associations, les sociétés commerciales ou coopératives qui ont déjà produit une procuration, demeurée inchangée depuis, peuvent l'utiliser lors de la prochaine élection.

Hôtel de Ville,
le 12 juillet 1974

Le greffier de la Ville,
Marc Boyer.

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS
vice-président

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS
directeur de l'information

MARCEL ADAM
éditorialiste en chef

Le mépris du peuple

De toute évidence, le gouvernement est pressé. Très pressé. Comme si le feu était au Québec. Il veut, à tout prix, faire adopter son projet de loi sur la langue française avant l'automne.

C'est pourtant un projet extrêmement controversé. Il ne laisse aucun Québécois indifférent, de quelque groupe ethnique que ce soit. Sur un point au moins (les pouvoirs arbitraires du Cabinet), il fait l'unanimité. Sur nombre d'autres, il divise les gens. Tous et chacun se sentent visés, parfois menacés, rarement rassurés.

Pour légitimer la procédure d'exception à laquelle le gouvernement vient de recourir pour mettre fin aux audiences de la commission parlementaire, M. Bourassa nous rabat les oreilles du même argument: on en discute depuis longtemps. Du sujet, oui; du projet de loi, non.

En fait, on a eu droit à un concerto dont le premier mouvement fut très long: la commission Gendron a mis presque cinq ans à faire son travail. Dans le deuxième mouvement, le gouvernement s'est complu dans un andante d'un an: le temps de rédiger un projet de loi confus à souhait. Puis, il nous sert un allegro vivace sur un rythme que la population ne peut suivre.

C'est jouer sur les mots que de comparer la commission Gendron et la commission parlementaire. La première n'avait que des conseils à prodiguer. Aujourd'hui, on est devant un projet de loi qui précise, avec un flou d'ailleurs voulu, une politique linguistique. Comment le premier ministre peut-il comparer les deux types d'organismes?

Les commissions parlementaires sont des institutions créées pour servir la démocratie, non la trahir. Elles sont là pour recueillir le plus grand éventail possible d'opinions.

Et voilà que M. Bourassa empêche le public de s'exprimer. "J'en ai assez de vous entendre", semble-t-il dire derrière son ministre. Déplaisant étalage de force politique! Ce mépris du peuple

est visible dans divers faits, dont celui de bâillonner la population par le vote des dix libéraux de la commission parlementaire.

Veut-on d'autres exemples? La ville de Hull, qui se trouve dans une situation particulière, quant au français, du seul fait de sa situation géographique, n'a pas été convoquée. Ses représentants se sont quand même rendus à Québec pour défendre leur mémoire.

M. Cloutier, le parrain du projet de loi, ne leur a pas accordé d'audience. Il a proposé l'ajournement de la commission, mardi soir. Cet ajournement a été discuté durant deux heures... Deux heures durant lesquelles la commission aurait pu entendre les délégués de Hull.

Pourtant, la commission a reçu "The Association of Protestant School Business Officers of Quebec", une organisation pratiquement inconnue. Elle a aussi convoqué le Cégep John Abbott. Pourquoi eux plutôt que la ville de Hull?

Rappelons aussi qu'un plus grand nombre de mémoires anglophones ont été étudiés, en audience publique, que de mémoires francophones. Et il reste bon nombre d'organismes qui voudraient apporter leurs témoignages et qui ne pourront le faire.

M. Bourassa nous donne une dangereuse image de la dictature déguisée en démocratie. Rien n'est plus dangereux. Il use d'une procédure d'exception sans nécessité évidente et brime ses électeurs. Et cela, sur une question d'importance: l'avenir du français au Québec.

Il se retranche derrière la lettre de la procédure. Il ne trompe personne. Il joue gros jeu. Est-ce ruse subtile ou inconscience?

Aux électeurs qui l'ont choisi, il doit un respect à la mesure de la confiance extrême qui lui a été faite. Une confiance extrême... ou excessive?

Claire DUTRISAC

Monsieur le curé député

Un prêtre catholique est député à Ottawa. En Nouvelle-Ecosse, dans le comté de Cape Breton-East Richmond, la population locale a choisi d'élire un jésuite, le père Andy Hogan, pour la représenter à la Chambre des communes. C'est une première dans l'histoire politique canadienne.

Au Québec, il est arrivé quelquefois qu'un prêtre se soit engagé dans la course électorale. A chaque fois, on a vu réapparaître le débat sur la place publique: un prêtre doit-il, ou simplement peut-il, faire de la politique active? L'émotivité s'y mêlant, les discussions devenaient rapidement passionnées, les uns refusant qu'un prêtre s'engage à la manière d'un laïc dans une action teintée de partisanerie, les autres voulant qu'un prêtre puisse s'engager dans toutes les causes qui préoccupent l'ensemble des hommes.

A cela s'ajoutait nécessairement la question de la couleur: celui qui défendait l'option séparatiste, par exemple, avait droit à une autre sorte de jugement.

Comme le cas du père Hogan semble loin de nous, il est probablement plus facile de l'examiner avec objectivité et de tirer des conclusions pour notre milieu, au cas où l'exemple du jésuite exercerait une certaine séduction sur les religieux québécois.

Le père Hogan est fils de mineur. C'est dire qu'il peut comprendre la situation d'une partie de la population de ce pays de mines. Mais aussi, il est professeur de sciences économiques à l'uni-

versité Saint Mary. Il peut donc analyser froidement des situations économiques et sociales. Pour jouer un rôle actif sans participer à la gloire du pouvoir, il a choisi de se présenter sous la bannière des néo-démocrates. Il est alors allé récupérer un siège que son parti avait perdu en 1963.

Le père Hogan s'est-il fait élire malgré qu'il fût prêtre? Peut-être. La population de Nouvelle-Ecosse est sûrement moins catholique que celle du Québec. Les critères religieux furent conséquemment moins importants.

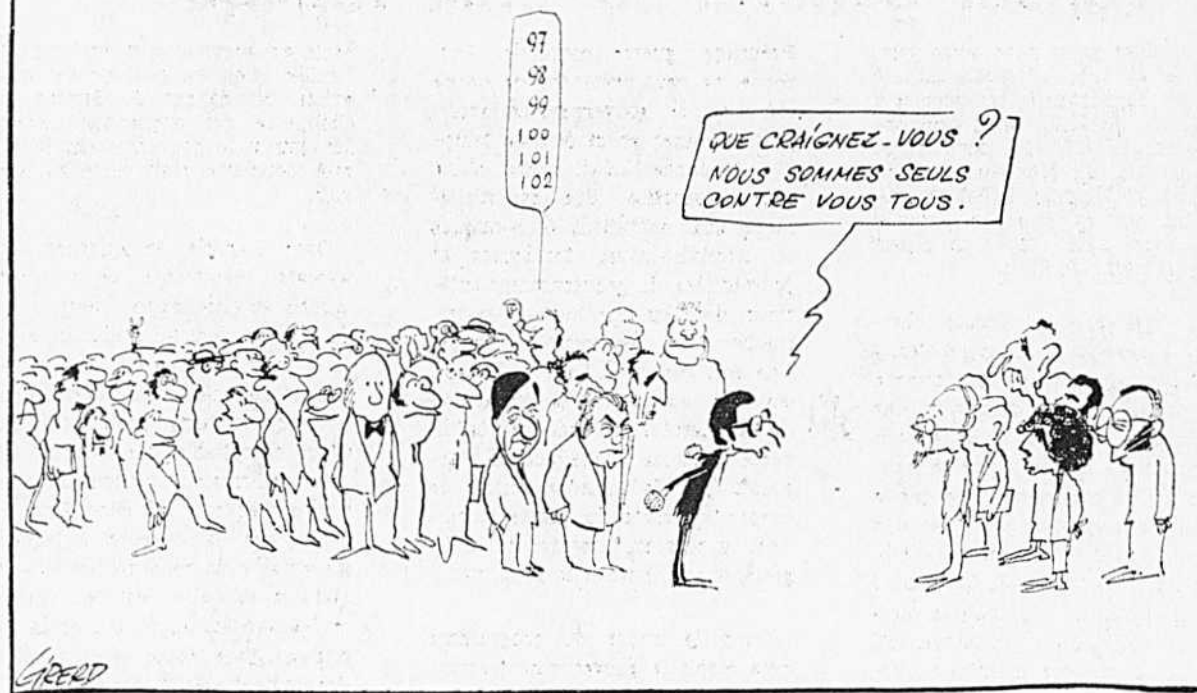
Le seul critère qui doit normalement prévaloir se situe au niveau de la compétence de la personne pour remplir la fonction d'un service public. Le père Hogan a probablement su prouver qu'au-delà des choix religieux, il y a le service de l'homme. Que celui qui peut le mieux y répondre se lève et s'engage.

La défense des valeurs humaines doit faire partie de tout engagement sacerdotal. Des prêtres décident, aujourd'hui, de travailler dans le bain humain au nom des motifs qui orientent leur vie. Ils le font parfois en politique, où ils seront critiqués et souvent salis. Ils se disent qu'il y a bien des façons d'être au service des hommes; et ils espèrent pouvoir être signés de ce service.

Nécessairement, la dimension spirituelle du prêtre apparaît moins. Et des gens s'en ennuiant. Les fidèles du père Hogan l'appelleront maintenant "monsieur le député". Espérons qu'ils réfléchiront alors sur le sens de l'incarnation.

Jean-Guy DUBUC

EN PISTE POUR LA DEUXIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI 22.



(Droits Réservés)

ce que pense LE LECTEUR

Haro sur la Gendarmerie royale!

Avez-vous dernièrement fait un petit tour dans notre capitale dite nationale et bilingue? En plus des édifices parlementaires on y trouve une autre institution qui, pour des raisons encore mal définies, est censée représenter le Canada d'une façon prestigieuse. Vous avez deviné. Il s'agit bien de la Gendarmerie royale du Canada.

Vous pensez peut-être que ce monument national ne s'occupe que des grands criminels et de la sécurité de l'Etat. Détrompez-vous. Depuis près d'un an que j'habite Ottawa, j'ai constaté qu'on les voit partout. J'ai même eu le malheur de m'aventurer au volant de ma voiture sur une propriété de Sa Majesté à accès limité, semble-t-il. J'ai eu droit à l'interpellation arbitraire, à l'arrogance légendaire d'un vulgaire policier qui, comme si j'étais un criminel de droit commun, s'est empressé de communi-

quer avec son quartier général pour donner mon signalement et mon numéro de permis de conduire, pour savoir, j'imagine, si par hasard je n'étais pas un citoyen dangereux ou subversif. Ce n'est pas tout. Même si toutes les indications et peut-être à cause de ces indications, il était bien évident que j'étais francophone, je n'ai pas eu droit à un seul mot dans ma langue maternelle. Vous y croyez au bilinguisme de cette institution fédérale? Pas moi et je crois parler avec expérience.

Toute royale qu'elle soit, je viens de découvrir que la gendarmerie n'est pas autre chose qu'une police ordinaire avec tout ce que cela implique, c'est-à-dire qu'elle est en mal d'autorité comme toute ou à peu près toute force policière. Et en plus, elle est là lorsqu'on pourrait s'en passer mais anachronique-

ment absente lorsqu'on en aurait un urgent besoin.

Et que dire de la police de la ville? Le bilinguisme est un mot qui n'existe pas dans le dictionnaire anglais. On souffre même de francophobie. Les francophones devront bientôt avoir un permis pour mettre un pied devant l'autre.

Puisque mon séjour dans cette ville doit bientôt s'achever, j'ose croire que la situation est différente au Québec. Cependant j'en doute fort, même si l'on est, à ce qu'on dit, un des pays les plus libres au monde.

Tiens, je parie que je viens de m'octroyer un dossier à la Gendarmerie royale du Canada avec le signalement suivant: citoyens aux mœurs douteuses et subversif.

Gustave HEBERT,
avocat,
Ottawa, Ont.

Où étiez-vous donc, MM. les conseillers?

MM. Fernand Drapeau, Georges Girard, Ernest Chénier, Conseillers municipaux de St-Jacques Monsièr.

Selon les dires de M. Legault, directeur au Service de l'habitation et de l'urbanisme de la Ville de Montréal, le programme d'amélioration de quartier de la Terrasse Ontario ne saurait se réaliser sans qu'une information et un échange continu avec les citoyens n'aient lieu. Au long de sa mise en oeuvre. C'est du moins ce qu'il affirmait aux membres du Comité Action Rénovation Centre-Sud dans une lettre datée du 6 mai 1974.

Se référant aux paroles et aux bonnes intentions de M. Legault, le Comité Action Rénovation vous invitait par courrier le 15 mai à participer à une rencontre qui devait avoir lieu le mardi 28 mai 1974. A cette occasion, les membres du Comité auraient aimé présenter leurs opinions et leurs questions relativement à différentes politiques suggérées par le programme: notamment, au sujet des parcs, des délais de réalisation et des propositions que le Comité avait formulées dans un document que M. Legault a déjà consulté, propositions relatives à l'habitation.

Cependant, le mardi 28 mai 1974, ni vous ni les autres conseillers municipaux ou responsables invités n'ont daigné répondre à notre invitation. C'est à regret que nous devons con-

clure, comme déjà plusieurs l'ont fait jusqu'à ce jour, que la participation des citoyens n'est dans l'air. Les membres du conseil municipal, d'un concept abstrait dont l'acceptation est toujours remise à plus tard.

Le 31 mai 1974, le conseil municipal adopta le programme d'amélioration de quartier de Terrasse Ontario. La démocratie, une fois de plus, perdait quelques plumes. Cependant un conseiller municipal félicita ses collègues de la coopération qu'ils réussirent à établir entre les citoyens et la Ville. Quant à nous, nous aurions aimé la voir cette coopération.

Le Comité Action Rénovation
Centre-Sud,
1750, rue Visitation, Montréal.

Revue de presse

Les élections vues à travers le Canada

Par la Presse Canadienne

Les éditorialistes, dans tout le Canada, ont naturellement largement commenté les élections fédérales de lundi dernier. Voici quelques extraits significatifs.

Vancouver

Le premier ministre Trudeau a enfin obtenu le mandat clair qu'il sollicitait en vain depuis deux ans. Toutefois, la façon dont il interprétera ce mandat sera vitale pour l'avenir du Canada. M. Trudeau ne pourra certainement pas, en tout cas, considérer le choix des électeurs comme un passe-droit en faveur de son programme de lutte contre l'inflation.

Les résultats de cette élection démontrent plutôt que les électeurs ont fait un choix négatif, d'abord en votant "contre" le rôle joué par le NPD dans le précédent gouvernement minoritaire, et ensuite "contre" le programme de contrôle des prix et des salaires proposé par le Parti conservateur.

Le défi auquel aura maintenant à faire face le Premier ministre consistera à profiter de sa majorité pour stabiliser l'économie canadienne. Et pour ce faire, il devra abandonner, ou remettre à plus tard, la réalisation de plusieurs des promesses qu'il a faites, ici et là, au cours de ces deux derniers mois.

Quant à M. Stanfield, il doit tirer la seule conclusion logique à la suite des résultats décevants pour son parti des élections de lundi: il ne doit pas s'attendre à diriger les

destinées de son parti lors des prochaines élections.

Enfin, M. David Lewis devrait abandonner la direction de son parti et laisser la place à un autre.

(The Province)

Edmonton

La victoire Trudeau est inquiétante pour l'Ouest, dans l'ensemble, en dépit de certains gains libéraux, et pour l'Alberta en particulier, où le parti a été rejeté entièrement. Comment les besoins et les aspirations de cette partie du pays pourront-ils être portés à l'attention du gouvernement Trudeau avec une si faible représentation chez les gouvernements aux Communes? Il y a eu suffisamment de confrontations ces dernières années entre l'Ouest et Ottawa pour illustrer le conflit qui existe entre les attitudes et les objectifs des deux parties à propos de questions aussi fondamentales que celles des ressources, de l'énergie et des transports.

Sans bonne volonté et sans compréhension, le climat peut facilement se détériorer, et ce au détriment de l'ensemble du pays.

C'est pourquoi il a été encourageant d'entendre les paroles conciliantes de M. Trudeau, lundi soir, alors qu'il a parlé d'appliquer des politiques d'équité à toutes les parties du pays et de former un gouvernement pour tous les Canadiens.

(The Journal)

Toronto

Nonobstant les observateurs, les sondages et la campagne la plus

vigoureuse jamais menée par les conservateurs, le Parti libéral a remporté une victoire des plus décisives.

C'est une victoire personnelle pour le premier ministre Pierre Trudeau. Pas pour la trudeau-manie, cette fois, mais pour le travail, les efforts et l'énergie qu'il a consacrés à sa campagne. Il s'est présenté à tout le pays, cette fois, et n'a pas attendu, comme il l'avait fait en 1972, que le pays aille à lui.

M. Trudeau a donc devant lui non pas seulement les occasions d'agir mais aussi des problèmes — des problèmes graves. Le plus grave de ces problèmes est peut-être celui que le leader conservateur Robert Stanfield s'est attaché à souligner avec tant d'éloquence, trop d'éloquence peut-être, celui de trouver le moyen de mettre un terme à une inflation éperdue.

(The Globe & Mail)

Le premier ministre Pierre Trudeau et le Parti libéral ont remporté lundi une étonnante victoire. Dans cette campagne, Trudeau s'est révélé un chef doué d'une habileté et d'une perception politique exceptionnelles. Il a fait vigoureusement campagne pendant de longues semaines avec confiance, énergie et maîtrise de soi. Il a évidemment pris sa leçon lors de l'humiliante aventure de 1972, en retirant une maturité qui s'est manifestée dans son leadership.

(The Toronto Star)

Montréal

A une époque où les chefs de la plupart des nations démocratiques

détiennent le pouvoir par une faible majorité, les Canadiens ont choisi un gouvernement en mesure de gouverner efficacement durant un mandat normal de quatre ans.

L'ampleur de la victoire libérale a causé une surprise à la plupart des observateurs qui s'attendaient à un autre gouvernement minoritaire. Cette victoire toutefois n'a pas procuré une majorité démesurée laquelle se révèle parfois dommageable aux partis au pouvoir au Canada. Les libéraux se trouvent confortablement au pouvoir, mais ils auront à faire face à une opposition assez forte pour écarter toute complaisance à laquelle cède généralement une administration bénéficiant d'une majorité écrasante à la Chambre.

(The Montreal Star)

La victoire libérale est en tout premier lieu une victoire pour Trudeau. C'est lui qui a conduit son parti au seuil de la défaite en 1972; mais c'est lui également qui a conduit les libéraux par une campagne personnelle magistrale qui a manifestement rétabli la confiance du public quant à ses capacités.

Le Québec, qui lui a accordé son appui ainsi qu'à son parti dans l'adversité, partage aujourd'hui avec l'Ontario la responsabilité première de son assise politique.

L'un des faits d'ironie en ce début de son nouveau mandat pourrait bien être que... compte tenu de l'inflation qui dépasse dix pour cent et les difficultés économiques

qui menacent à l'horizon, M. Trudeau pourrait bien être obligé de mettre en oeuvre son fameux "plan de contingence" relatif à un gel des prix et des salaires.

Or, il se pourrait très bien que les électeurs canadiens acceptent, en fin de compte, de la part de M. Trudeau, quelque chose qu'ils n'auraient pas voulu venant de M. Stanfield.

Comme toutes les élections, celle-ci a eu ses moments cruels dont le principal a été le rejet de David Lewis... Menant une campagne remarquable, M. Lewis s'est refusé à toute manipulation et s'est attaché tout au long de la campagne à traiter des thèmes électoraux. Excellent parlementaire, champion de longue date de la démocratie sociale, leader déterminé de son parti, il ne méritait guère un tel sort mais, comme il l'a dit lui-même: "C'est la politique".

(The Montreal Gazette)

Halifax

Les Canadiens n'étaient pas contents de leur dernier Parlement, avec son gouvernement minoritaire, et ils n'appuyaient pas la politique du gel des revenus et des prix. Sans aucun doute, le point le plus important de la campagne électorale était le programme de gel des conservateurs, mais ceux-ci n'ont pas réussi à le faire ressortir clairement. De son côté, le Premier ministre Trudeau n'a jamais offert un programme de son cru pour combattre l'inflation, se contentant

(The Chronicle-Herald)

Terre-Neuve

Des millions de Canadiens sont allés voter pour choisir parmi les quatre mêmes leaders politiques pour la troisième fois en six ans, et ils ont décidé de s'en tenir au même choix...

Il ne fait aucun doute que les gens souhaitent, somme toute, un gouvernement majoritaire et voulaient mettre fin à une situation dans laquelle le NPD... obligeait le gouvernement à prendre des mesures qu'un régime fort aurait rejetées. Bref, ils ne voyaient pas en M. Stanfield l'homme capable d'assurer un tel leadership, en dépit des efforts remarquables qu'il a déployés pour modifier son "image" et en faire un de leadership déterminé. La proposition de gel des prix et des salaires était manifestement inacceptable, soit par peur, soit par incompréhension; une défaite de la campagne du Parti conservateur.

(The Telegram)

pleins feux sur l'actualité

ce que pense LE LECTEUR

Le consul général du Chili réplique

Vous avez inclu dans votre journal, le 26 juin, un article intitulé "100.000 sans-travail sont acculés à la famine au Chili, selon deux observateurs québécois", dans lequel les avocats de Montréal Bernard Mergler et Georges LeBel se prononcent sur la situation actuelle dans mon pays, après un séjour d'une semaine au Chili.

Les déclarations émises cherchent à révéler des faits qui n'existent pas en réalité, tout comme elles modifient et déforment des faits indiscutables dans le seul but de continuer la campagne de mauvaise foi et malintentionnée que le marxisme international se force à mener à terme contre le Chili. Dans cette perspective, le contenu des déclarations de maîtres Mergler et LeBel n'est pas surprenant. Malgré le manque manifeste d'objectivité de leurs déclarations, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de mettre l'opinion publique au courant de la réalité des faits et de leur juste interprétation.

On parle beaucoup d'une hypothétique suppression de certains droits fondamentaux de la personne humaine, depuis la chute du régime de l'Unité populaire. Rien de plus éloigné de la vérité. Le gouvernement actuel a agi conformément au plus strict respect de la loi et des personnes, veillant en même temps, de façon inflexible à la paix interne et à la sécurité du pays. Tâche complexe, sans aucun doute, si l'on tient compte de l'incroyable climat de violence et de répression auquel fut soumis le Chili, de façon subtile au début et à découvert à la fin, durant le gouvernement Allende.

Avant comme but de préserver et de maintenir la paix interne, le système juridique chilien établit des mécanismes légaux différents de ceux en vigueur en temps normal. De tels mécanismes sont mis en action dès qu'un état de commotion interne existe. Ce qui est le cas actuellement. Des corps légaux sont donc entrés en vigueur, tels que le Code de Justice militaire, qui ont été incorporés depuis longtemps dans le système légal du Chili et qui ont été appliqués antérieurement à différentes reprises. Il suffit de se rappeler que de tels mécanismes légaux existent aussi et sont appliqués dans tous les autres pays où prévaut l'Etat de droit.

Pour ce qui est de la situation d'inflation que connaît le pays, il faut souligner que durant le gouvernement Allende le taux respectif atteignait presque 800% dans la dernière année et que tout laissait prévoir qu'il serait monté à 1000% à la fin de 1973, ce qui correspond à un phénomène d'hyperinflation tel que le connaît l'Allemagne après la

Première guerre mondiale. Personne ne peut prétendre de bonne foi que le gouvernement actuel puisse freiner en si peu de temps une tendance inflationniste d'une telle proportion, due essentiellement aux opérations économiques et administratives tortueuses et préméditées du gouvernement antérieur, dont l'ultime but était la destruction de l'économie chilienne. Une fois cet objectif atteint, l'étape suivante aurait été la disparition de la liberté remplacée par la "liberté marxiste" dans laquelle n'apparaît pas le moindre vestige de propriété privée ni même le respect le plus fondamental de la dignité et des droits de la personne.

Dans le cadre du programme qu'a établi le gouvernement actuel pour mettre fin au processus inflationniste, se trouve le retour au secteur privé d'un nombre important d'industries et d'entreprises commerciales qui avaient été occupées et appropriées illégalement par le gouvernement de l'Unité populaire. Les dites industries et entreprises furent détournées de leurs fonctions par l'engagement massif d'ouvriers dans l'intention de déguiser le chômage que le régime marxiste même avait fait naître, résultat du chaos existant dans les différents secteurs productifs du pays. Il en fut de même dans le secteur de l'Administration publique ce qui amena en dernier lieu l'inutile prolifération d'organismes d'Etat et l'accroissement démesuré des dépenses publiques. Interprètent donc faussement ceux qui voient dans l'action du gouvernement actuel le désir d'un renvoi massif des ouvriers du secteur public. En fait, il s'agit d'un programme échelonné et conscient de transférer la main d'œuvre à des activités productives nouvelles qui se sont créées et qui se créeront, favorisées par l'augmentation extraordinaire du niveau de production, tâche à laquelle s'adonnent tous les Chiliens.

Je ne me référerai pas aux chiffres que citent les deux avocats dans leur compte-rendu délirant, au sujet des renvois pour raisons politiques ou de l'expulsion des étudiants universitaires, et il en va de même de l'affirmation vagabonde que tous ces gens courent le danger de mourir de faim. Le faire équivaldrait à tenter de réfuter n'importe quels chiffres forgés par une personne en proie à une imagination débordante. Le gouvernement chilien n'a jamais nié la situation difficile que traverse le pays; au contraire, avec un esprit d'entière franchise et de véracité, il a signalé les problèmes auxquels il faut faire face, surtout cette année et l'année prochaine, et les sacrifices que tous les Chiliens doivent faire pour aller de l'avant.

Fernando CISTERNAS,
Consul général du Chili

Un autre son de cloche sur la fin d'Allende

La propagande poussée au maximum que le parti communiste a faite sur le Chili a fortement influencé l'opinion publique dans notre monde occidental. La vérité exige que nous connaissions certains faits que les propagandistes ont tus ou négligés.

Tout ce que nous rapporterons ici pour contrer ou affaiblir les avancées connues, est tiré d'un travail très élaboré de J.C. McAlister qui s'occupe d'affaires internationales et publié par The Canadian Intelligence Service de Flesherton, Ont.

Voici ce qu'affirme le chercheur, ayant en mains les preuves de tous ses avancés.

La visite de Mme Hortense Allende au Canada a été organisée par le Parti Communiste, mais défrayée par les fonds de la Société "DEVELOPMENT" des pays sous-développés. Or ces fonds sont destinés aux pauvres et ni le Parti communiste, ni Mme Allende sont pauvres. Ces fonds ont été versés par des protestants et des catholiques. D'où vient que des hommes d'église, des deux dénominations, ont été dupes des prometteurs et ont fourni les sommes requises pour un pareil voyage? Une campagne communiste à fond de train... défrayée par des fonds d'un organisme non communiste, c'est inconcevable!

FAIT No 1 — La veuve Allende n'a pas été saluée comme destinée à mourir, elle n'a pas été saluée tant que ça. Elle a une fortune connue de \$1.000.000 placée dans des banques de Toronto et d'Ottawa et elle possède plusieurs comptes dans des banques suisses, dont les montants n'ont pas été révélés. De plus, elle

vient de s'acheter une villa de \$250.000 à Cuernavaca, payée comptant. Avait-elle besoin alors des fonds de la société "Development"?

FAIT No 2 — Mme Allende était séparée de son mari. Son air éploré était commandé pour attirer la sympathie. La réalité, c'est que depuis longtemps, le Président Allende vivait avec une maîtresse dans sa maison de campagne, à Canaveral.

FAIT No 3 — La première version de Mme Allende sur la mort de son mari disait qu'il s'était suicidé avec son fusil (don de Fidel Castro). A-t-elle changé sa version par la suite sur pression des têtes dirigeantes communistes? Evidemment pour la propagande le mot "meurtre" joue plus fort que le mot "suicide".

FAIT No 4 — Où se trouve la vérité concernant l'élection d'Allende, prétendue démocratique? Malgré l'appui considérable de l'Eglise qui lui venait de ceux qu'on classait parmi les "progressifs", soit des évêques, le cardinal De Silva et même un certain nombre de missionnaires canadiens, Allende n'avait recueilli que le tiers des votes populaires. Son élection comme président s'est réalisée de fait par le Congrès chilien, grâce à la pression des "progressifs" catholiques. Allende a affirmé lui-même au journaliste communiste, Régis Debray, que ce terme, "élection démocratique", était employé pour prendre le pouvoir.

FAIT No 5 — Les propagandistes appellent couramment Allende un marxiste-socialiste, non un communiste. Mais Karl Marx étant le

Mais en aucun cas, malgré ces difficultés, l'on ne peut penser qu'il existe un danger de famine au Chili, ce qui précisément serait survenu si le gouvernement de l'Unité populaire était resté au pouvoir.

Dans l'article en question, les avocats mentionnés se montrent surpris et choqués par l'agissement du Pouvoir judiciaire chilien, ajoutant que les avocats se trouveraient menacés dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles. C'est regrettable que l'on ait fait cette affirmation puisqu'elle n'est pas conséquente en elle-même. Je pense que la question à laquelle devraient répondre les avocats Mergler et LeBel, est: qui menace les avocats au Chili? et la vérité est que toute réponse qu'ils donneraient serait absurde. Si l'image de chaos et de répression qu'ils veulent présenter était vraie, il n'y aurait donc pas de tribunaux et s'il y en avait ceux-ci seraient mutilés. Si une telle répression existait, combien facile cela aurait été de les supprimer complètement. Cependant, les faits ont révélé que l'exercice de la fonction juridictionnelle dans le pays est souverain et indépendant et ces deux éléments, qui sont à la base de l'administration de la justice, ont été respectés et reconnus par le gouvernement actuel.

La plupart des procès en cours actuellement dans le pays ont trait à des délits de droit commun commis par des fonctionnaires et des dirigeants du régime antérieur ainsi que par des malfaiteurs de droit commun. Les tribunaux au Chili ont suivi strictement les normes légales en matière de juridiction et de compétence.

En conséquence, c'est une tergiversation que de dire qu'un tribunal refuse honteusement d'accomplir sa mission seulement parce qu'il se déclare incompétent lors d'un procès déterminé, se soumettant ainsi à la lettre et à l'esprit de la loi. D'autre part, quand, dans un pays, le Pouvoir judiciaire n'a pas la liberté d'exercer les attributions qui lui sont propres, il n'existe ni liberté d'expression ni liberté de mouvement ni toutes les garanties que, de par leur ministère, les tribunaux ont le devoir de protéger. La preuve la plus évidente de la normalité dans l'exercice des garanties individuelles, c'est que les avocats Mergler et LeBel aient pu entrer librement dans le pays et se diriger vers les endroits qui leur convenaient, se réunir sans être dérangés et sortir du Chili sans aucun problème. Auraient-ils pu en faire de même dans un pays de régime marxiste?

Fernando CISTERNAS,
Consul général du Chili

père du communisme, les termes marxiste-socialiste-communiste deviennent interchangeables selon les besoins de la propagande.

En preuve de cela, c'est qu'Allende avait fait du Chili un sanctuaire de terroristes rouges venant des pays voisins, armés de fusils fournis par la Russie mais transportés par des avions cubains; avec sa connivence, des camps d'entraînement de guérilla furent organisés. Même trois hôpitaux souterrains furent préparés en prévision du plan "ZETA" qui devait s'exécuter le 17 septembre 1973. Fait à noter, des 20.000 communistes à l'entraînement, 2.000 seulement étaient chiliens; les autres, des étrangers. L'armée, mise au courant du plan qui comportait la liquidation de 50.000 Chiliens, dont les principaux chefs militaires en premier lieu, prirent les devants avec le présent résultat qu'on connaît.

Ce qui va paraître étrange aux lecteurs, c'est que la plupart des terroristes rendus au Chili en vue de la guérilla ont été transportés aux frais du Conseil Mondial des Eglises. C'est à se demander si un meilleur contrôle de l'utilisation des fonds destinés au "Development" ne doit pas être réclamé par tous les souscripteurs.

Voilà des faits, appuyés sur des preuves recueillies par McAlister, que le public doit savoir et qui minimisent la propagande communiste pour attirer la sympathie sur le Chili, devant le fiasco de leur projet pour s'emparer du pouvoir en ce pays sud-américain.

Raoul BRUNEAU, ptre,
1415, rue Godbout,
Sherbrooke.



Le représentant des Etats-Unis, John Stevenson (au centre), s'entretient avec celui du Sri Lanka, Hamilton Shirley Amerasinghe, président de la conférence, et avec C.A. Stavropoulos, de Caracas, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, Kurt Waldheim.

A la conférence de Caracas, le sort des pays non côtiers n'est pas reluisant...

LORSQUE la conférence des Nations unies sur le Droit de la Mer qui doit se terminer le 29 août se prononcera sur le partage des océans, on peut être sûr que la plus petite part du butin échoira au groupe des pays non côtiers.

Il s'agit des quelque trente nations entourées de terres et dont les frontières ne touchent pas la mer. Certaines, comme la Suisse et l'Autriche, sont relativement riches. Mais la plupart comptent parmi les pays les plus pauvres du monde. C'est notamment le cas du Tchad, de la Haute Volta et du Mali, en Afrique.

Du reste, riches ou pauvres, ces nations sont toutes désavantagées à cette conférence de dix semaines chargée de trouver une nouvelle réglementation de l'exploitation des mers.

Avec les puissants

Traditionnellement, elles n'ont jamais pu formuler la moindre revendication en ce qui concerne le partage des océans. Aussi s'efforcent-elles aujourd'hui de constituer un groupe de pression, afin d'obtenir le maximum de la conférence. Curieusement, cette attitude leur a valu de se trouver dans le même camp que les Etats-Unis et l'Union soviétique durant la première semaine de la conférence.

Les deux groupes — les superpuissances et les pays non côtiers — se sont en effet unis pour réclamer que les décisions de la conférence soient prises avec le plus large consensus possible. Dans le cas où une question serait mise aux voix ont-ils demandé, elle ne pourrait être approuvée qu'avec l'accord des deux tiers au moins des 147 participants à la conférence.

Un délégué qui ne représente aucun de ces deux groupes a expliqué cette alliance de la façon suivante: les superpuissances savent qu'un traité restera lettre morte s'il n'a pas reçu leur approbation. Ils exigent donc un droit de veto! Quant aux pays non côtiers, ils ne possèdent rien et souhaitent donc eux aussi un droit de veto.

Projets de traité

Sur certaines questions, les pays non côtiers ont été soutenus par d'autres nations qui, bien que situées en bordure de mer, ne disposent pas de zones de pêches ou de plateaux continentaux recelant du pétrole.

C'est à Genève en 1958 que la première conférence des Nations Unies sur le droit de la mer avait approuvé une convention qui reconnaissait pour la première fois que les pays non côtiers devraient avoir accès à la mer. La déclaration de principe toutefois était vague et équivalait d'avantage à une promesse qu'à une garantie.

La conférence qui se déroule actuellement à Caracas examinera un projet de traité qui lui a été soumis par sept pays non côtiers (L'Afghanistan, la Bolivie, la Tchecoslovaquie, la Hongrie, le Mali, le

Népal et la Zambie) et qui garantirait à ces nations un libre accès à la mer. Selon les termes de ce traité, tout Etat non côtier pourrait disposer d'une flotte qui serait autorisée à utiliser les ports du pays voisin et aurait toute latitude de procéder à des aménagements de ces ports dans le cas où les installations maritimes seraient insuffisantes.

Le pot de fer et le pot de terre

Toujours selon ce traité, l'Etat non côtier aurait la garantie que les marchandises pourraient être acheminées sans obstacle depuis le port jusqu'à dans le pays non côtier. Par ailleurs, le pays non côtier pourrait installer ses propres bureaux de douane dans le port utilisé et recueillir les taxes perçues sur les marchandises à destination de son propre marché. Enfin le traité garantirait aux pays non côtiers les

mêmes droits qu'aux autres pays en ce qui concerne l'exploitation des gisements de minerais existant en pleine mer.

Certains pays non côtiers ont formulé des propositions plus radicales encore. Selon un traité proposé, le ressortissant d'un pays non côtier aurait les mêmes droits de pêcher au large des côtes que le ressortissant d'un pays côtier voisin. Selon un autre projet, les pays non côtiers seraient habilités à forer des puits de pétrole dans le plateau continental d'un Etat voisin.

Il est pratiquement impossible de savoir le sort que réservera la conférence à ces divers projets. Ce qui est certain, c'est que les pays non côtiers ne font guère le poids face aux nations maritimes lorsqu'il s'agit de marchander et qu'il leur faudra sans doute se contenter, en dernière analyse, de ce que la majorité des pays participants voudront bien leur octroyer.

The Los Angeles Times

AVIS
PROPRIÉTAIRES DE PISCINES
ACCESSOIRES ET PRODUITS
A BON PRIX

QUANTITÉ LIMITÉE

PRODUITS D'ENTRETIEN		ACCESSOIRES DIVERS	
CHLORE-SENTRY 70% ININFLAMMABLE		Fabrication fibre de verre et aluminium	
25 lb \$21.05	35 lb \$26.95	Grissoir pour piscine surface	225.00
100 lb \$49.95		Grissoir pour piscine creusée	299.00 et plus
Nécessaire pour réparation de toile	3.25	Brosse pour nettoyer ligne d'eau	1.95
Chlore liquide	5.50	Aspirateurs aquatiques avec tête métallique	26.50
Algicide bactéricide bleu	8.95	Perche télescopique	13.95
Nettoyeur détacheur de vinyle	2.10	Lunette de natation	3.95
Acide muriatique pour piscine	4.40	Bassin lave-pieds	3.50
Poudre pour hausser le PH	3.95	Ecumoire murale complète avec retour d'eau	39.95
Poudre pour abaisser le PH	4.40	Ecumoire super de luxe aluminium sécurisé	75.00
Chlore concentré 90%	12.95	Chaise flottante de luxe	38.50
Chlorinateur automatique	19.95	Brosse de mur	7.95
Nécessaire d'analyse de l'eau	3.50	Chaudière eau	199.00
Boyaux pour "hack-wash"		Echelle 36"	26.50
1 1/2" et 1"	1.18		
Puise à feuilles de qualité	9.95		
Distributeur de chlore géant	2.50		
Cartouche pour filtre	2.99		

ACCESSOIRES SÉCURITÉ ET JEUX

Flotteurs d'entraînement pour natation 3.99

Siege flottant pour bébés 6.75

Jeu d'anneaux sous-marin 13.95

Jeu de ballon volant aquatique 18.75

Jeu de ballon-panier aquatique 9.99

Bouée de natation 1.99

Jeu Water Polo 27.95

Pince-nez .99

LA ROUE VERS L'EAU... C'EST ÉCONOMIQUE

BUREAU PRINCIPAL
PISCINES ÉCONOMIQUES INC.
544 boul. des Laurentides, 388-2157
Ville de Laval, Québec. 388-9207

Heures d'affaires 9h à 21h. Samedi 9h à 16h. Dimanche 12h à 16h

Commission Cliche: peu de collaboration des employeurs

La Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans les chantiers de construction se heurte présentement à de sérieuses difficultés. Plusieurs employeurs importants du secteur de la construction, qui à la suite des violents et coûteux événements survenus en mars dernier sur les chantiers de la baie James avaient réclamé du gouvernement une action immédiate, se débloquent aujourd'hui aux requêtes de la Commission ou n'accordent qu'un froid intérêt aux travaux et aux recherches des enquêteurs.

Or pour mener leur tâche à bien, ceux-ci ont à tout prix besoin de l'appui et de la collaboration des entreprises de construction. Ils sont chargés

selon leur mandat de faire des recommandations sur les moyens à prendre pour rétablir la liberté syndicale et la paix sur les chantiers.

Ils doivent donc étudier de près les comportements des personnes ou des groupes de personnes qui oeuvrent sur ces chantiers et qui, d'une façon ou d'une autre, empêchent le déroulement normal des opérations, ce qui entraîne des abus de toutes sortes contre les personnes et la propriété, des retards dans l'échéancier des travaux et dans les livraisons, d'importantes majorations des coûts et toutes sortes d'inconvénients.

Tant et aussi longtemps que les employeurs refuseront de faire la lu-

mière sur les activités occultes du secteur de la construction, les enquêteurs devront chercher la bête noire dans le noir, ce qui est loin de faciliter leur tâche. Cependant, la Commission a déjà étudié plus de 200 cas particuliers, lancé de nombreuses recherches, réuni des éléments de solution aux problèmes de la construction, et s'est dite résolue à présenter au public des preuves irréfutables démontrant que des groupes de personnes ont systématiquement compromis et risquent encore de compromettre la paix et la liberté syndicale sur les chantiers.

Jusqu'à maintenant, les enquêteurs ont fait une imposante cueillette de données, obtenant des témoignages de

toutes sortes et découvrant, comme disait l'un d'eux, des choses dans l'industrie de la construction qui font dresser les cheveux sur la tête.

Présidée par le juge Robert Cliche, juge en chef adjoint de la Cour provinciale, la commission est composée d'avocats et de chercheurs auxquels sont venus se joindre récemment plusieurs exécutifs additionnels. Elle doit tenir, le 16 septembre prochain, à Québec, sa première séance publique. D'ici là, elle aura constitué un dossier réunissant des éléments de preuves, des observations et des données statistiques touchant les événements, les pratiques et les personnes qui perturbent le secteur de la construction.

On a peu voté au Québec

Sans doute à cause des vacances et du beau temps, ainsi que du peu d'intérêt manifesté pour la campagne électorale (bien que les raisons exactes soient inconnues), les Québécois ont finalement voté beaucoup moins nombreux lundi dernier qu'en 1972, aux élections fédérales.

La Presse canadienne avait publié un tableau, mercredi, indiquant que la participation québécoise au scrutin avait été de 74,2 p. cent, alors qu'en réalité, elle n'était que de 62 p. cent. Par erreur, la PC avait ajouté 500.000 électeurs au nombre de votants s'étant prévalus de leurs droits. L'agence a fait parvenir aux journaux une rectification.

La participation québécoise au scrutin de lundi est la deuxième plus basse au pays, la plus basse ayant été enregistrée à Terre-Neuve, où 58,1 p. cent des électeurs inscrits ont voté.

Au Québec, sur 3.818.394 électeurs inscrits, 2.367.402 se sont prévalus de leur droit de vote. De ce nombre, 1.276.713 ont voté pour le Parti libéral, 500.399 pour le Parti conservateur, 157.765 pour le NPD, 406.649 pour le Crédit social et 25.966 pour les autres candidats ou partis.

Les fusions sur l'île de Montréal reportées aux calendes grecques!

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — La restructuration municipale de l'île de Montréal a, à toute fin utile, été reportée, hier, aux calendes grecques!

Autrement dit, les fusions de municipalités sur le territoire de la CUM, ce n'est pas pour demain. Et ce n'est même pas demain la veille. La CUM continuera donc, pour un bon bout de temps, d'être composée de 30 municipalités, incluant Montréal.

La commission parlementaire des Affaires municipales, qui a entrepris hier l'étude du projet de loi prévoyant d'apporter une cinquantaine d'amendements à la Loi de la CUM, a

en effet accepté de retirer à la Communauté l'obligation qu'elle avait de préparer pour le 1er janvier 1975 un projet de réaménagement des limites territoriales des municipalités qui la composent.

La CUM conserve le pouvoir d'élaborer un tel plan mais n'en a plus l'obligation.

Le président de la Communauté, M. Lawrence Hanigan, a défendu cet amendement en argumentant qu'il serait actuellement "irréaliste" de préparer un plan pour forcer les municipalités à se regrouper, étant prévu que ces dernières s'y refusent.

La commission parlementaire a aussi accepté que la CUM ait jus-

qu'au 1er janvier 1976 pour établir le schéma d'aménagement de son territoire. Celui-ci a déjà été présenté au conseil et une commission a été formée pour tenir des audiences publiques et faire rapport. Après quoi, il doit être revu, corrigé et représenté au conseil de la CUM pour adoption finale.

C'est sans doute un autre amendement réaliste puisque la loi actuelle prévoyait que ce plan aurait dû être établi... depuis le 1er janvier 1973.

Un autre amendement à la Charte de la CUM, dont la commission parlementaire a accepté hier le principe, permettrait à la Communauté de faire

Mlle Debbie Collins, a déclaré: "Ils ont été gentils, mais j'ai peur. Je n'ai jamais vécu une telle expérience."

Le juge Hart a alors déclaré aux journalistes que les autorités avaient décidé d'attendre avant de répondre aux deux reprints de justice.

Le procès de John Ehrlichman, ancien conseiller du président Nixon, et des plombiers de la Maison-Blanche en rapport avec le cambriolage des bureaux du psychiatre de Daniel Ellsberg se déroule dans le même édifice.

Au moment de l'incident, en plein après-midi, les avocats des deux parties en étaient à leurs derniers arguments.

Le juge Gerhard Gesell ordonna immédiatement que les portes du tribunal soient fermées, et après que les avocats eurent terminé leurs plaidoyers, il mit le jury au courant des développements au sous-sol.

Les jurés, les membres du public et le personnel du tribunal furent alors escortés à l'extérieur de l'édifice.

La grande crainte des autorités, la nuit dernière, était que les deux hommes parviennent à libérer les prisonniers de leurs cellules et à les amener à se joindre à leur coup de force.

COURNOYER

SUITE DE LA PAGE A 1

L'Association de la construction de Montréal. On connaît la valeur des promesses de la FTQ: les firmes qui ont signé leurs mini-ententes connaissent autant de ralentissements que les autres".

Pour les patrons, approuver le plan Cournoyer, c'est approuver ces mini-ententes qu'ils jugent illégales, et créer une discrimination au sein même des travailleurs.

La CSN révoltée

La CSN-Construction ne cache pas son indignation devant le geste du ministre du Travail. "On vient à peine d'uniformiser les salaires dans la province que Cournoyer veut l'abolir", dit M. Lampron, agent de liaison à la CSN. Ce qu'il cherche, c'est à racheter certaines dettes à la FTQ."

Une hausse des salaires dans le secteur industriel défavoriserait la CSN-Construction, puisqu'elle recrute la plupart de ses membres dans le résidentiel. "Cournoyer plie à la loi du plus fort, conclut M. Lampron, son attitude le prouve assez clairement."

Si la dernière intervention du ministre n'entraîne l'adhésion de personne, elle n'a cependant pas suscité de réactions hostiles à la FTQ-Construction, ni à l'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec (Asecc).

Si la FTQ se prononce contre la dénormalisation des salaires, elle ne rejette cependant pas la clause favorisant les travailleurs du secteur industriel, puisque les mini-ententes qu'elle signe avec les entrepreneurs entraînent sensiblement le même effet.

L'exécutif du Conseil provincial des métiers de la construction se réunit d'ailleurs ce matin, et adoptera sans doute une position plus

chercher de leur côté. Je n'ai trouvé aucune trace du document. J'en ai parlé au président de l'Hydro, M. Roland Giroux, et le document ne contredit en aucune façon la thèse gouvernementale", a dit en substance le chef du gouvernement.

Le chef de l'Opposition s'est dit surpris que M. Bourassa mette sa bonne foi en doute. "Je veux dire bien clairement qu'un document de cette importance, dans le contexte de 1972, ne peut lui avoir échappé", a conclu M. Morin.

M. Bourassa a précisé qu'il poursuivait son enquête.



(Droits Réservés)

CAUCUS

SUITE DE LA PAGE A 1

tière de l'Education, et que cela fait partie, depuis longtemps, des programmes d'études.

Toujours au chapitre de la langue d'enseignement, le ministre Cloutier avait déjà laissé entendre, à la Commission parlementaire, que les tests prévus de façon apparemment facultative pour déterminer si un élève connaît suffisamment la langue de l'école où il veut s'inscrire, seraient uniformes et obligatoires, c'est-à-dire préparés et imposés à toutes les commissions scolaires par le ministère de l'Education. Selon nos informations, cette nouvelle orientation ne serait pas nécessairement précisée dans le texte même de la loi, mais serait inscrite dans les règlements qui régissent l'application de la future loi linguistique.

Autre sujet à l'ordre du jour de ce caucus libéral (et qui a suscité une discussion d'environ deux heures): la possibilité que le parti gouvernemental puisse permettre à ses députés un vote libre sur le bill 22. C'est ce qu'aurait souhaité un certain nombre de députés anglophones... mais la majorité s'est rangée du côté des ministres, et c'est en bloc que les députés libéraux devraient voter en faveur du bill 22, aux diverses étapes prévues par la procédure parlementaire.

Rappelons que l'ex-premier ministre Jean-Jacques Bertrand avait aussi refusé le vote libre sur le "bill 63". Deux députés unionistes, MM. Jérôme Proulx et Antonio Flamar, avaient voté contre leur parti, ce qui leur avait valu d'être expulsés de l'Union nationale.

Rien n'indique que ces incidents se répèteront cette année, mais il n'est pas exclu que des députés anglophones votent contre le projet de loi, quoique certains d'entre eux affirment hier soir, dans les couloirs du Parlement, que les amendements prévus remporteraient peut-être leur adhésion. Il appartient cependant que tous les ministres, y compris ceux qui, comme MM. L'Allier, Saint-Pierre ou Choquette, ont des réticences vis-à-vis du bill 22, seront solidaires de leur parti au moment des votes en Assemblée nationale.



A la course de Loto-Perfecta, les quatre premiers chevaux à se présenter au fil d'arrivée portaient les numéros suivants: 1-9-4-8.

Tous les participants qui avaient indiqué, sur leur billet, le numéro 1 sous la lettre A, 9 sous la lettre B, 4 sous la lettre C et 8 sous la lettre D gagnent dans l'ordre, ce qui rapporte \$522.10 pour une mise de \$1.

Ceux qui avaient choisi les quatre mêmes numéros 1-9-4-8 mais dans un ordre différent, gagnent dans le désordre, ce qui leur mérite \$22.70 pour chaque mise de \$1.

\$231.971.30 ont été partagés entre 358 prix dans l'ordre et 1,985 dans le désordre.

Il y aura recomptage dans Drummond

DRUMMONDVILLE — A la suite de la vérification officielle du directeur du scrutin dans le comté de Drummond, le candidat libéral Yvon Pinard obtient onze voix de majorité sur son adversaire créditiste, Jean-Marie Boivert.

M. Pinard a reçu 15,565 votes et M. Boivert, 15,554. Le nombre de voix de majorité étant inférieur à 25, le dépouillement judiciaire devient obligatoire. Un juge devrait être nommé lundi pour présider à ce travail.

Aux élections de 1972, une situation analogue s'était produite, le ministre libéral Jean-Luc Pepin ayant perdu son siège, à la suite du dépouillement judiciaire, par une marge de 66 voix.

Toujours dans le comté de Drummond, le candidat conservateur, Armand Cyrenne, a recueilli 5,170 voix et Gisèle Marotte, qui représentait le NPD, 652 voix.

BANLIEUE

SUITE DE LA PAGE A 1

par l'avocat de Pierrefonds, Me Yvon Denault, qui disait en substance: les banlieues n'ont pas été consultées quant à la tenue des Jeux, décision qui a été prise par Montréal, et par conséquent refusent de participer aux coûts résultant d'une décision qu'elles n'ont pas prise.

"Ce qu'on veut, a-t-il résumé, c'est d'être consulté."

Cette argumentation avait pourtant manifestement sensibilisé plusieurs députés. En plus du député péquiste Marcel Léger, les libéraux Arthur Séguin et Lucien Caron, qui sont aussi respectivement maire de Pointe-Claire et conseiller municipal de Verdun (deux municipalités de la CUM), avaient spontanément accordé leur appui à l'amendement soumis par Pierrefonds.

Goldbloom dit non

On a même vu le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, (lequel, il n'y a pas tellement longtemps, était en rivalité ouverte avec le maire Drapeau) reprocher sévèrement à l'avocat de la Communauté urbaine de Montréal, Me Marcel Trudeau, de "prendre sur un ton badin" l'amendement de Pierrefonds.

Mais après avoir entendu le maire de Montréal, le ministre des Affaires municipales, le Dr Victor Goldbloom, a, à toute fin utile, opposé une fin de non-recevoir à la demande de Pierrefonds.

Le ministre, qui attend les villes de la banlieue depuis plusieurs mois pour discuter, à la lumière du rapport Hanigan, le fonctionnement de la Communauté, a rappelé qu'il demeure prêt à attendre ces banlieues, leur demandant en contre-partie de se satisfaire du statu quo entre-temps. C'est donc seulement à l'occasion de cette grande discussion que le ministre acceptera, dans un cadre plus général, d'aborder la question du partage des coûts et des dépenses.

Actuellement, les dépenses de la CUM, incluant celles de la police, sont partagées entre les 30 municipalités de l'île en fonction de l'évaluation foncière et non en fonction de la ville où les dépenses sont effectuées.

Ça va coûter des sous

Le débat a aussi permis au président du Conseil de sécurité de la CUM, le juge Jacques Coderre, de fournir des précisions inattendues sur les préparatifs de sécurité en vue des Jeux de 1976.

Incapable à l'heure actuelle de dire combien la police de la CUM coûtera de plus en raison de la tenue des Jeux, le juge Coderre a néanmoins indiqué que cette somme sera estimée de la façon la plus exacte possible et qu'elle apparaîtra au budget de la police de façon distincte en 1976. Cette révélation du juge contredit une affirmation faite tout récemment par le ministre Jérôme Choquette qui prétendait qu'il serait impossible de faire le partage des coûts de la police de la CUM attribuable aux Olympiques.

Le président du Conseil de sécurité a aussi fait remarquer qu'une "très grande partie" des effectifs de la police de la CUM sera affectée à assurer la sécurité en marge de la tenue des Jeux. Le juge prévoit qu'il faudra, outre le temps régulier des policiers, payer "beaucoup de temps supplémentaire".

Il faudra en plus entraîner ces troupes d'une façon spéciale et acheter de l'équipement.

Déjà, cette année, 54 policiers de la CUM s'emploient à temps partiel à planifier les mesures spéciales de sécurité de l'été 1976.

A cette fin, deux réunions ont déjà eu lieu mettant en présence des représentants de l'armée, de la Gendarmerie royale, de la Sûreté du Québec, de la police de la CUM et même de la police de l'Ontario, où se déroulent certaines épreuves nautiques.

Le ministre de la Justice estime pour sa part que la CUM aura à assumer environ le tiers du coût total des services de sécurité, le reste étant partagé entre Québec et Ottawa.

CINEMA/LA SEMAINE

Le Festival du film francophone à Montréal en '75

Le 7e Festival international de l'ensemble francophone se tiendra l'an prochain à Montréal, apprend-on dans une dépêche de l'AFP. Devenu itinérant l'an dernier alors qu'il se tenait à Bayrouth, ce festival prend fin aujourd'hui à Dinard en France. Il alterne dorénavant entre cette ville et un pays de l'ensemble francophone.

En plus de consacrer le triomphe du jeune cinéma français, québécois, suisse, belge et africain, ce festival aura également marqué le triomphe du film-document, précise l'AFP. Deux films sur les femmes réalisés par des Québécoises ont retenu l'attention. Il s'agit de "J'me marie, j'me marie pas" de Mireille Dansereau et "Souris, tu m'inquiètes" d'Aimée Danis. Dans cette même catégorie, la France s'est signalée avec "Kashima paradis", document épique de Yan le Maçon, sur la lutte des classes au Japon et "Dedans le sud de la Louisiane" de Jean-Pierre Bruneau, sur les Français de la Louisiane.

Du côté de la fiction, parmi les films remarquables, on relève les titres suivants: "Erica Minor" première oeuvre de la Suisse Bertrand Van et "le Troisième Cri" d'un autre Suisse, Igaal Niddam. On note aussi "la Vérité sur l'imagination passion d'un inconnu" du Français Marcel Hanoun et "les Dernières fiançailles" du Québécois Jean-Pierre Lefebvre, "chronique quotidienne sensible et nuancée, très tchekovienne de ton, sur un vieux couple".

Mais la majorité des courts et longs métrages présentés s'attaquaient à des sujets politiques, dénonçant le racisme, les séquelles du colonialisme ou glorifiant le régionalisme, le retour à la terre ou les valeurs ancestrales.

Forte participation canadienne

Le cinéma canadien sera au coeur d'une manifestation qui se déroulera à Sorrente du 20 au 23 septembre: la huitième Rencontre internationale du cinéma. Cette rencontre organisée par l'Office du tourisme de Naples et dirigée par Gian Luigi Rondi proposera onze films, six réalisations francophones et cinq anglophones. On y verra en outre onze courts métrages de Norman McLaren, une monographie complète des films de Jean-Pierre Lefebvre et une sélection de films

écologiques organisée en collaboration avec l'Exposition cinématographique internationale de la nature, "l'Homme et son milieu". Les rencontres de Sorrente sont déjà assurées d'une forte participation canadienne.

La Beauce de Perron

Deux longs métrages seront mis en chantier dans les mois qui viennent à l'ONF.

Le premier de ces deux films, réalisé par Clément Perron ("Taurin") aura pour cadre la Beauce à l'époque de la conscription. "Partis pour la gloire", explique Clément Perron, est une oeuvre de fiction qui essaie de parler de choses qui se sont passées en 1942. A cette époque, ajoute le réalisateur, la majorité des Québécois s'était prononcée contre la conscription. Or, dans la Beauce cette majorité s'élevait à 99,9 pour cent. Mais à côté des résistants, on a vu un régiment comme celui de la Chaudière défendre vaillamment les couleurs du pays à l'étranger. "Mon film, conclut-il, racontera l'histoire de ces résistants et cherchera à décrire cette distance qui existait alors entre le patriotisme du coeur et celui de la loi".

Une distribution de 23 comédiens comprendra notamment Roland Béard, Jean-Jacques Blanchet, Rachel Cailhier, André Cartier, Luc Durand, Louise Ladouceur, Marc Legault, Jean-Marc Lemieux, Serge l'Italien, Jean-Pierre Masson, André Melançon, Yolande Roy, Pierre Thériault et Jacques Thibault. Georges Dufaux signera la photographie.

Clément Perron a travaillé un an et demi à la rédaction de son scénario qui portait à l'origine le titre de "Judas le patriote". Il s'estime très satisfait de son travail, son scénario étant reconnu par les membres du comité du programme de l'ONF comme le meilleur qu'il ait écrit jusqu'ici. On sait qu'il est l'auteur du scénario de "Mon oncle Antoine", un film de Claude Jutra qui a connu un succès fort appréciable à travers le Canada et à l'étranger.

Le tournage de "Partis pour la gloire" s'étendra du 12 août au 30 septembre. Dans la Beauce évidemment.

Vamos après "l'Exil"

Claude Jutra (qui doit entreprendre lui aussi au mois d'août son

nouveau long métrage, "Pour le meilleur et pour le pire") aura une nouvelle occasion de démontrer ses talents de comédien puisqu'il tiendra le rôle principal dans le deuxième long métrage de Thomas Vámos, "la Fleur aux dents", qu'il doit tourner dans la région de Montréal à partir de la fin octobre.

Ce film à budget restreint sera tourné en 16mm et couleurs. Tiré d'un roman de Gilles Archambault adapté pour l'écran par l'écrivain Pierre Turgeon, "la Fleur aux dents", au dire de son réalisateur établira un parallèle entre l'individu et l'histoire. Les changements se produisent à un rythme tellement rapide dans notre société, explique Vámos, que l'individu n'a pas le temps de s'y adapter. Ce nouveau film, explique-t-il, sera différent de son premier, "l'Exil", le réalisateur ayant eu cette fois la possibilité de travailler avec deux écrivains au scénario. C'est Jean-Pierre Lachapelle qui sera responsable de la photographie.

Trois projets

L'ACPAV dont la post-production de "la Piastre", long métrage d'Alain Chartrand, se poursuit, caresse trois autres projets pour les mois à venir.

Le premier de ces projets a pour titre "Ti-cul Tougas ou le bout d'a vie". Jean-Guy Noël ("Tu brûles... tu brûles...") en a rédigé le scénario et réalisera le film. Ce sera un long métrage à petit budget tourné aux Îles de la Madeleine. La SDICC a déjà accepté de participer financièrement à cette production mais bien des détails d'organisation et de financement restent à régler.

Pour l'hiver, l'ACPAV travaille à mettre sur pied un autre projet de long métrage à budget modique, "l'Absence", qui sera réalisé par Brigitte Sauriol. Enfin, André Bélanger prépare lui aussi un long métrage pour l'hiver prochain dont le titre sera "la Frontière".

Nouveau cinéma: fin

L'organisation des Rencontres internationales pour un nouveau cinéma qui se sont déroulées du 2 au 8 juin à la Bibliothèque nationale nous a fait parvenir le cahier des résolutions qui furent adoptées lors de cette manifestation.

Plusieurs de ces résolutions condamnant le coup d'Etat militaire du Chili ou la répression qui existe



"Noël et Juliette", premier long métrage de Michel Bouchard représentera officiellement le Québec lors de la rétrospective du jeune cinéma qui se déroulera à Québec du 16 au 23 août dans le cadre de la Super Franco Fête. Sur la photo, Jean-Pierre Plante et Micheline Lanctôt, deux des interprètes de ce film.

en Uruguay. D'autres, plus pratiques, cherchent à consolider l'acquis de ces rencontres. Par exemple, les cinéastes latino-américains présents à Montréal ont décidé de créer une association des cinéastes latino-américains. Le Comité provisoire de coordination des travailleurs du cinéma des pays européens et du Québec a produit un document de travail dans lequel ces travailleurs du cinéma expriment leur volonté de coordonner leur travail en vue de transformer les rapports entre le film et le public et de lutter contre le cinéma marchandise et la logique du profit, privilégiant un cinéma d'intervention sociale et politique au service des luttes populaires.

Les personnes engagées dans un travail du cinéma en tant que moyen de développement de la conscience révolutionnaire en Europe occidentale et au Québec et qui ont participé à ces rencontres ont affirmé la nécessité de créer un front cinématographique contre l'usage néo-capitaliste et impérialiste de l'audio-visuel. Le front ainsi créé désire contribuer à la formation d'une conscience critique face aux produits véhiculés par le système monopolistique et de favori-

ser la diffusion par des moyens adéquats de tous les films qui se proposent comme instruments de libération des peuples et de transformation de nos sociétés, en luttant en même temps contre tout système de récupération commerciale ou autre. Concrètement, les personnes réunies à Montréal ont convenu que soit maintenu le Comité d'information cinématographique de Montréal, qu'une première rencontre des pays concernés soit organisée à Pesaro du 12 au 19 septembre et que chacun des groupes concernés établisse un dossier d'information.

Luc PERREAULT

Les Noces Rouges
"UN CHABROL EN SUPER-FORME"
FRANÇAIS
COULEUR
UN FILM DE CLAUDE CHABROL
Michel Piccoli, Sophie Piccoli, Aurélien
2e SEM.
18 ANS
Un Chabrol époustouflant, mené à un train d'enfer
- LE NOUVEAU DESTINATEUR -
L'un des meilleurs Chabrol
- LE FIGARO -
UN FILM DE CLAUDE CHABROL
Couleur
NADA
Cinéma 7 art
722-0302
3180 rue BELANGER

DANSE
CONTINUELLE
OUVERT
MERCREDI,
VENDREDI,
SAMEDI et
DIMANCHE SOIRS
2 ORCHESTRES
REPUTES
POUR ADULTES
près du métro
Jean-Talon
SALLE DO-RE-MI
505 EST
RUE BELANGER
274-5456

THE DIRTY DOLLS
18 ANS
Adultes
Assouvis d'amour
BED BUNNIES
Maurena Landon, R. Bergen COULEUR
EVE
Distributeur: programme de télévision à 15c

centre des arts visuels
COURS D'ETE
POUR ENFANTS ET ADULTES
du 15 juillet au 26 juillet
du 29 juillet au 9 août
du 12 août au 29 août
CERAMIQUE — DESSIN — PEINTURE
BATIK — TISSAGE et BIEN D'AUTRES
Demandez notre brochure ou venez nous voir.
488-9559
350, av. Victoria, Westmount.

PLACE DES NATIONS
KEBEC SPEC & CHOM-FM présentent-présent
SAMI 13 JUL
SAMI 20 JUL
LÉO FERRÉ
CINETTERENO
BILLETS \$4.00 En vente
A&A, Alternatif, Sauvé Frères & Place des Nations
Le spectacle sera donné au lendemain en cas de pluie
168 (station Peel)
188 (station Peel)
188 (station Peel)

tele-presse
Fatigue de tourner le bouton du téléviseur? Branchez-vous
sur TELE-PRESSE le guide de TV inclus le samedi dans
la presse

UNE ÉNORME SUCCÈS DE RIRE
P Le Théâtre Des Prairies
avec la collaboration de CMC et CSM
présente
SEXE
2 et 2 font 4
Autoroute 40, sortie 21
route 48 nord
BILLETS EN VENTE
• AU THÉÂTRE 756-0559
• CHEZ BATTAT 756-1661
• CHEZ ED. ARCHAMBAULT
500 EST STE-CATHERINE
MTL
Une mise en scène de
YVAN CANUEL
PRIX SPÉCIAUX ÉTUDIANTS ET GROUPES SAUF SAMEDI

NOTA BENE: Le Bureau
de surveillance du cinéma,
organisme créé par le
gouvernement du Québec,
a approuvé chacune des
annonces de cinéma paraissant
dans nos pages, et conformément
à la loi sur le cinéma.

Studio-Théâtre
1155, rue Morel
Sainte-Sophie-de-Lacorne
(à 5 miles de Saint-Jérôme)
Vendredi à 20h45
"Et pis là... là, hein!"
de Lise da Silva
Samedi à 20h
"La Leçon"
de E. Ionesco
et "La Basseuse"
de L. da Silva
Reservations:
(514) 436-1304

EXORCISM...
CE N'EST QU'UN DÉBUT...
18 ANS
COULEUR
EXORCISM'S DAUGHTER
DEUX FILMS
aussi
PRETTY NEA UPS
alléchantes et succulentes!
GUY Cinema
GUY'S MAISONNEUVE
TEL. 331-3312

Supplémentaire

jusqu'au
3 août

la compagnie des deux chaises présente
les belles-sœurs
de MICHEL TREMBLAY
Mise en scène ANDRÉ BRASSARD

Denise Morille
Suzanne Garceau
Monique Marceau
Micheline Géri
Murielle Labrecque
Frédérique Collin
Sylvie Hénault
Rita Lafontaine
Murielle Dutil
Lorraine Piché
Denise de Jagers
Carmen Tremblay
Paoline Martin
Danièle Loran
Patricia Wahn

tnm
84 ouest, rue
Sainte-Catherine
ex Comédie Canadienne
Réservations
861-0563
SALLE CLIMATISÉE

les CASCADEURS dans une Véritable Explosion d'ACTION... et d'AMOUR!

QUAND LES FILLES SE DECHAINENT!

18 ANS Adultes

Anna Kerylen - Maurice Bataille et ses Cascadeurs - Couleur

elles viennent pour faire les lits... et font tout autre chose!...

JEUNES FILLES AU PAIR

Couleur

GABRIELLE DRAKE ME ME LYN HANCOCK WALT ASTRID FRANK

jeun. l. au pair: 2-18, 5-20 & 8-22
filles déch: 100, 4-02, 6-44, 9-46

12-30, 3-35, 6-45 & dern. 8-25

CINÉ-CENTRE
BLEURY & St. CATHERINE, 288-7102

BIJOU
5030 PAPINEAU 527-9131

RAPPORT SUR DES INFIRMIERES

18 ANS Adultes

Un traitement qui n'a rien de douloureux! COULEUR

12-30, 3-35, 6-40 dern. 8-05
sam. dern. prog. comp. 9-30

MIDI-MINUIT
4462 St. DENIS 842 8264

12-15, 3-20, 6-30 & dern. 8-00

ÉLECTRA
St. CATH & AMHERST 522 9177

aussi: NORD St-Jérôme

LA FUREUR de VAINCRE le DESPOTE CRUEL

14 ANS

2 Grands Films avec **BRUCE LEE**

12-15, 4-00, 7-15

CINÉ-CENTRE
Henry & St. Cath. 288-7102

SCORE

18 ANS Adultes

Pour femmes Pour hommes Pour...!

Un festin érotique pour les fins connaisseurs

12-30, 3-35, 6-45 & dern. 8-25

VENDOME
PLACE VICTORIA 878 1451

CINÉ-PARCS

CE SOIR À L'AFFICHE

- (1) Mama Dolores
- (2) S... comme salaud
- (3) Le dernier des Mohicans
- (4) OSS vs Gestapo

ciné-port st-jérôme
ST-JEROME 435-9492 / 436-4773
AUTOROUTE DES LAURENTIDES SORTIE 27-Ouest
RUE ST-NICOLAS VIA RUE KENNEDY

GRATIS
POUR LES MOINS DE 12 ANS

CINÉ-PARC REPENTIGNY 861-6641

VENDREDI & JEUDI 12-13-14-15-16-17-18 JUIL.

DE FUNES
MONTAND

LA FOLIE DES GRANDEURS
OJURY

ATTENTION: 3e FILM
SURPRISE TOUS LES SAMEDIS SOIRS

CINÉ-PARC Laval 1

JEANNE MOREAU JEAN DUCEPPE

JE T'AI ME

UN FILM DE PIERRE DUCEPPE

ROSELYNE HOFFMANN & JEAN-RENE OUELLET
ALDORE VILLEGROUX & WILLY LAMOTHE & YVAN DUCHESNE

ALAIN DELON KIRI DOUGLAS
GLENN FORD GERT PROESE
JEAN-PAUL BELMONDO
YVES MONTAND
SIMONE SIGNORET
CHARLES BOYER
DRAGON
WELLES
LESLIE CARON
PERKINS

TIRAGE TOUS LES SAMEDIS

au CINÉ-PARC LAVAL 1 et 2

Gagnez une T.V. COULEUR 19" ou 26" ou UN STEREO

courtoisie de RCA et M. & M. Ameublement Inc.

136, rue Saint-Laurent, St-Eustache

CINÉ-PARCS

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE
AUTOROUTE 20 (St. SORTIE 58) TEL 655-5515

4 FILMS en Couleurs POUR TOUS

AMBASSADE
LUTTE A MORT DANS UN MONDE CRUEL!

Yves Montand

ETAT DE SIEGE
UN FILM DE COSTA-GAVRAS

LE FILM DE L'ANNEE

DEAN MARTIN
CINQ CARTES A ABATTRE

IMPERATRICE
ROMY SCHNEIDER

PERSECUTEE ACCUSEE
POUR TOUS

MAMA DOLORES
S... COMME SALAUD

UN AMOUR HUMAIN TOUS
POUR TOUS

des Roses Blanches pour ma sœur Rose
L'AGONIE D'UNE MERE

PERSECUTEE ACCUSEE
POUR TOUS

MAMA DOLORES
S... COMME SALAUD

NORTHWAY DRIVE-IN
EXIT 42, CHAMPLAIN, N.Y.

Tel: (518) 298-5121

A partir de 20h40

Ce soir et jusqu'à mardi

2 grands films

JACK NICHOLSON FAYE DUNAWAY
CHINATOWN

"BAD COMPANY"

ECRAN NO 1

ATTENTION

1ère FOIS DANS UN CINÉ-PARC

ROGER MOORE

JAMES BOND

VIVRE ET LAISSER MOURIR

2e FILM

LE CHIEN DE BASKERVILLE

3e FILM

L'ASSAUT DES JEUNES LOUPS

CINÉ-PARC Laval 2
AUTOROUTE DES LAURENTIDES SORTIE 9-0 822-5558

A ÉLIMINER...

Lino Ventura

LE SILENCIEUX

JACK PALANCE

ECRAN NO 2

VIVA LEONE

SERGIO LEONE présente

MON NOM EST PERSONNE

2e FILM

Henry Fonda

Les CAÏDS

3e film

MIRAGE DE LA VIE

ciné-mont-st-hilaire
Tél. 467-3209

A 14 MILLES DU PONT HY-LAFONTAINE
TRANS-CANADIENNE ROUTE 20 SORTIE 70

GRATIS
POUR LES MOINS DE 14 ANS

A L'AFFICHE: 12-18 JUILLET

Un complot pour assassiner de Gaulle!...

CHACAL
Un film de Fred Zinnemann

La prime: \$ 500,000!

l'homme sans frontière
Peter Fonda - Warren Oates - Verna Bloom

Decoupez et présentez au ciné-parc Mont-St-Hilaire pour l'admission GRATUITE d'une personne par voiture

VALABLE: 12-15-16-17-18 JUILLET
Nul sam-dim

MUSIQUE

Vous cherchez un instrument de musique à bon prix? Alors, consultez la rubrique 511 des petites annonces de la presse

ARTS ET LETTRES

La culture mise à la portée de tous dans La Presse du samedi.

ECRAN NO 3 EN ANGLAIS

RETENUS EN 2e SEMAINE

MAME

Avec LUCILLE BALL

Cahill:

U.S. - Marshall

Avec JOHN WAYNE

CINÉ-PARC SAINT-EUSTACHE
625-1432 - 627-4747 - 861-6563
Sortie 13 ouest de l'autoroute ROUTE 5

- Spectacle de dauphins
- Profitez de 18 manèges différents
- 5 parcs d'amusement
- Jungle Land
- Ghost Town
- Fantasyland
- Alice in Wonderland and Circus Town U.S.A.
- Le prix d'entrée comprend tout



FANTASIE FIN DE SIÈCLE

Retrouvez l'ambiance des distractions en vogue à la fin du siècle dernier, pour toute la famille

- Éblouissante revue sur glace
- 14 manèges
- Mélodrames du bon vieux temps
- Vaudeville et bien d'autres
- Cavalcade de voitures

QU'IL PLEUVE OU QU'IL FASSE SOLEIL
Tout est compris dans le prix d'entrée

GASLIGHT VILLAGE

Lake George, N.Y. Ouvert l'après-midi et le soir.

"La Duesenberg de Garbo de \$90,000"

- Au total, 33 voitures spéciales et antiques.
- Chitty Chitty Bang Bang
- Voiture Mannix (série télévisée)
- La Bentley dorée d'O'Gara — 1950.
- Nouveauté 1974
- Maquettes des navires des films épiques

Venez les admirer dans "Gaslight Village", tout l'été

Charley Wood's Cavalcade of Cars

Tout près de Gaslight Village Lake George, N.Y.

VENEZ REVOIR MARYLYN MONROE

- Personnages très ressemblants
- Étoiles de l'écran
- Personnages de films d'horreur
- Hommes et femmes célèbres et bien d'autres

Waxlife

Juste en face de Gaslight Village
Lake George, N.Y.

horaires

cinéma

ANJOU: "Papillon": 18:00, 21:00.
ARLEQUIN: "Les machines du diable": 14:30, 17:55, 21:15. "Les démons de la moto": 12:30, 16:15, 19:35.
ATWATER: (cinéma 1): "The Sting": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.
ATWATER: (cinéma 2): "Erotic dreams": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.
AVENUE: "Horrible rides aaines": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.
BEAVER: "The Males": 13:10, 16:00, 18:50, 21:40.
BERRI: "Artistes et modèles": 14:30, 18:00, 21:40. "Un vrai cinglé du cinéma": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.
BIJOU: "Quand les filles se déchaînent": 13:00, 16:00, 18:44, 21:44. "Jeunes filles au pair": 14:18, 17:20, 20:22.
CANADIAN: "Doretha": 14:00, 17:10, 20:15. "Les quatre mercenaires d'El Paso": 12:30, 15:35, 18:45, 21:50.
CHAMPLAIN: "3 étoiles 36 chandeliers": 14:45, 18:15, 21:45. "Un petit Indien": 13:00, 16:30, 20:00.
CHEVALIER: "Les noces rouges": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.
CINÉ CENTRE: (cinéma 1): "Quand les filles se déchaînent": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30. (cinéma 2): "Jeunes filles au pair": 14:18, 17:20, 20:22.
CINÉMA DE PARIS: "Les Chinois à Paris": 13:30, 15:30, 17:30, 19:30.
CINÉMA 2001: "Duel": 18:00, 20:00, 22:00.
CINÉMA 76 ART: "Les noces rouges": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.
COMMODORE: "Karia": "La poupée d'Amour": 14:30, 17:30, 20:30.
CREMAZIE: "Mon nom est personne": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.
DAUPHIN: Salle Renoir: "Les valses": 19:30, 21:30. Salle McLaren: "Bingo": 19:30, 21:30.
ELECTRA: "Rapport sur des intimes": 14:45, 18:15, 21:45. "Un vrai cinglé du cinéma": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.
ELYSEE: Salle Renoir: "Un homme et une femme": 19:30, 21:30. "Le distrait": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.
Salle Eisenstein: "Glissements progressifs du plaisir": 19:30, 21:30.
EROS: "Don't just lay there": 10:15, 13:05, 15:55, 18:45, 21:35. "Little Miss Innocent": 11:35, 14:25, 17:15, 20:05.
EVE: "Dirty Dolls": 10:00, 12:55, 15:50, 18:45, 21:45. "Bed Bunnies": 11:35, 14:30, 17:20, 20:15.
FESTIVAL: "Il était une fois dans l'Est": 19:30, 21:30.
FLEUR DE L'YVES: "Les Chinois à Paris": 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.
GRANADA: "Chevauchée érotique": "Pour un dollar d'Amour": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.
GREENFIELD PARK: (cinéma 1): "Sex Shop": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30. (cinéma 2): "Jeux pour couples infidèles": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.

Barichnikov dansera à New York avant Toronto

TORONTO (PC) — Le danseur Mikhail Barichnikov, ancienne vedette des Ballets Kirov, a accepté de participer à trois spectacles avec l'American Ballet Theatre à New York, le 17 juillet et les 5 et 9 août, avant de se joindre au Ballet National du Canada le mois prochain.

Vif succès d'un livre aux pages blanches...

NEW YORK (Reuter) — Quelques 25.000 exemplaires d'un nouveau livre se sont enlevés, à New York, en un mois, mais personne ne le lira jamais car toutes les pages en sont vierges.

GREENFIELD PARK: (cinéma 2): "Banane mécanique": "Hotel du vice": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.
JEAN-TALON: "Ca branle dans les bambous": 20:10. "Terreur en Mandchourie": 18:30.
KENT: "My name is nobody": 12:40, 14:50, 16:50, 19:00, 21:00.
LA SCALA: "Le parrain": 15:15, 20:00.
LAVAL: "Love Story": 13:30, 18:20.
LAVAL: (cinéma 1): "Sex Shop": "Jeux pour couples infidèles": 18:40.
LAVAL: (cinéma 2): "Operation Karate": "Trois filles nues sur l'île Robinson": 18:45.
LOEWS: "Thunderbolt & Lightfoot": 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
MAISONNEUVE: "Ca branle dans les bambous": 20:10. "Terreur en Mandchourie": 18:30.
MERCER: "Goldfinger": 20:00. "James Bond contre Dr. No": 11:10, 18:10, 22:00.
MID-MINUIT: "Rapport sur des intimes": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30. "Journal érotique d'un bucheur": 13:35, 16:00, 20:05.
MONKLAND: "Walking Tall": 13:10, 17:20, 21:40. "Harrod experiment": 13:35, 16:00, 20:05.
NATIONAL: "La grande java": 13:00, 16:20, 19:45. "Les bidasses en folie": 14:35, 18:00, 21:25.
OUTREMONTE: "Medium Cool": 19:00.
PARC: "Marche secret des filles": 18:30, 21:45. "Le volutueux": 20:20.
PARISIEN: "La revanche de Miss Karate": 12:15, 15:25, 18:35, 21:45. "La fille du dragon noir": 13:45, 16:55, 21:05.
PICADILLY: "Everything you always wanted to now about sex": 13:00, 16:10, 19:20. "Bananas": 14:35, 17:45, 21:55.
PIERROT: "Orange mécanique": 18:30, 21:00.
PICADILLY: "Stacy": 12:45, 15:40, 18:35, 21:35. "Sweet Kill": 14:15, 17:15, 20:10.
PLACE DU CANADA: "Three Musketeers": 19:00, 21:00.
PLACE VILLE-MARIE: "Chinatown": 12:10, 14:35, 17:00, 19:25, 21:45.
PLACE VILLE-MARIE: (petit cinéma): "The Apprenticeship of Duddy Kravitz": 12:30, 14:30, 16:30, 19:30, 21:30.
PLAZA: "Doretha": 14:00, 17:10, 20:15. "Les quatre mercenaires d'El Paso": 12:30, 15:35, 18:45, 21:50.
PUSKYCAT: "The art of gentle persuasion": 13:35, 16:30, 19:35, 22:00. "Submission, submit!": 12:00, 15:05, 17:55, 20:50.
REX: "La seule rouge": 21:00. "Sierra": 19:00.
RITZ: "Les démons de la moto": "Les machines du diable": 18:05.
SAINT-DENIS: "La maison des dames": 12:00, 15:17, 18:34, 21:51. "La poupée d'Amour": 14:30, 17:10, 20:27.
SNOWDON: "The Apprenticeship of Duddy Kravitz": 12:50, 14:50, 16:55, 19:00, 21:05.

musique

CENTRE D'ART D'ORFORD: (Autour des Cantons de l'Est, sortie 67) — Ce soir, 21:00, Anisia Compos, pianiste, Chaconne (Handel), Sonate op. 26 (Beethoven) et Sonate op. 11 (Schumann). Récital suivi d'une dégustation vins-fromages.

théâtre

THEATRE DU RIDEAU VERT (4664, St-Denis) — "La Sagouine" d'Antoine Maillet: 20:00.
THEATRE DES PRAIRIES (Notre-Dame-des-Prairies, Juliette) — "La Chouette" de deux fois de Richard Harris: 21:00.
CINE-PARC ODEON: Ecran 1: "Mon nom est personne": 18:35, 21:40. Ecran 2: "Artistes et modèles": "Un vrai cinglé du cinéma, Sam. dim.: "Les dynamiters"

cinémas UNIS

SUTHERLAND & GOULD (pour tous)
font la leçon à la C.I.A.
Claremont (14 ANS)
5038 SHEPP AVE. GREY 486-7395 avec ZOUZOU

CLINT EASTWOOD (14 ANS)
THUNDERBOLT and LIGHTFOOT
avec JEFF BRIDGES, GEORGE KENNEDY
LOEWS (14 ANS)
914 STE CATHERINE O. 366-3855

The Apprenticeship of Duddy Kravitz (14 ANS)
cinéma (14 ANS)
1100 STE CATHERINE 865-7644
SNOWDON (14 ANS)
9275 DECARIE 482-1322 MICHELINE LANCOT, RANDY QUAD

Butch et le Kid sont de retour! (14 ANS)
"BUTCH CASSIDY AND THE SUNDANCE KID"
YORK (14 ANS)
1487 STE CATHERINE O. 937-8978 en couleur

Les MACHINES DU DIABLE (18 ANS)
LES DEMONS DE LA MOTO (18 ANS)
ARLEQUIN RITZ (18 ANS)
1004 STE CATHERINE EST 288-2943 1313 BELANGER E 772-5200

OEIL OUVERT ET portes closes (18 ANS)
STACEY! (18 ANS)
PIGALLE (18 ANS)
318 STE CATHERINE O. 861-2807

BANANES MECANQUES (18 ANS)
HOTEL DU VICE (18 ANS)
VERSAILLES (18 ANS)
7265 Sherbrooke E. 352-7880
GREENFIELD Pk. (18 ANS)
PI Greenfield Park 671-6129

KARATE-KUNG FU! (14 ANS)
OPERATION KARATE (14 ANS)
3 Filles Nues SUR L'ILE ROBINSON (14 ANS)
LAVAL (14 ANS)
Centre d'Achats LAVAL 688-8200

épousez-vous ma femme? de Jean Bernard-Luc et Jean-Pierre Cont: 21:00.
THEATRE DE MARJOLINE (Eastman) — "Le Testament": comédie musicale de Marcel Dubé: 21:00.
LA FENIERE (Ancienne-Lorette) — "La Pucelle d'Auteuil" de Jean de Léry: 21:00.
LA PUDRIERE (Ile Ste-Hélène) — "Look, No hands" de Lesley Storm: 20:30.
LE PIGERIE (North-Hatley) — "Ballet in the Park" de Neil Simon: 20:30.
FRONTENAC PLAYHOUSE (31, rue Desjardins, Québec) — "Burning Man" de Tim J. Kelly.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE (84 eues, Ste-Catherine) — "Les Belles-Sœurs" de Michel Tremblay: 20:30.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL (2332, boul. Edouard-Montpetit) — "La Chorale bonheur", production de "la Rallonge... tout court": 20:00.
STUDIO-THÉATRE (1155, côte Morel, Ste-Sophie-de-Lacorne) — "El pis la, la, hein", de Lise Leclerc-d-Silva: 20:45.
L'ATELIER (Parc Jacques-Cartier, Sherbrooke) — "Pepsi" de P.-E. Vio-

REVER KARATE EN PRIMEUR (14 ANS)
LA REVANCHE DE MISS KARATE (14 ANS)
LA FILLEULE DU DRAGON NOIR (14 ANS)
le PARISIEN (14 ANS)
480 Ste Catho. 861-2697

2 WESTERNS pas comme les autres (18 ANS)
LA CHEVAUCHÉE ÉROTIQUE (18 ANS)
Un Dollar D'AMOUR (18 ANS)
GRANADA (18 ANS)
4353 STE CATHERINE E. 255-2428

les CHARLOTS deux fois! (POUR TOUS)
la GRANDE JAVA (18 ANS)
LES BIDASSES EN FOLIE (18 ANS)
VERSAILLES (18 ANS)
7265 Sherbrooke E. 352-4020
LE NOUVEAU NATIONAL (18 ANS)
2222 STE CATHERINE EST 321-1178

"Chinatown" (14 ANS)
Jack Nicholson-Faye Dunaway
3e SEMAINE!
Cinéma (14 ANS)
Cinéma Place Ville Marie: tous les jours à 12h10, 2h35, 5h00, 7h25, 9h45 p.m.
Fairview (Cinéma 2): tous les soirs à 7h25 et 9h45, samedi et dimanche à 12h10, 2h35, 5h00, 7h25, 9h45 p.m.

14 ANS
LA MAISON DES DAMNES
V.F. de "LEGEND OF A HELL HOUSE"
Pamela FRANKLIN
Roddy McDOWALL
Clive REVILL
couleur

aussi **UN DEUXIEME GRAND FILM**
SAINT-DENIS
1594, ST-DENIS, 849-4211 METRO ST-DENIS - DE MONTIGNY

"LA GOULVE"
(Femme possédée du démon)
"La maison des dames": midi, 3h17, 6h34, 9h51,
"La goulve": 2h03, 5h10, 8h27

2e SEM.
ON L'A OU ON L'A PAS...
LA GUEULE DE L'EMPLOI
EVELYNE BUYLE
JEAN CARMET
GEORGES GEREY

8e SEM.
LES AVENTURES D'UN JEUNE HOMME AVIDE DE VIOLENCES ET DE BEETHOVEN
MECANIQUE
Un film de **STANLEY KUBRICK**
Historique film à succès 8h 20, 9h00, Sam. et dim. 14h20, 16h10, 18h20, 20h02

1590, ST-DENIS
845-3222 **chevalier**

1590, ST-DENIS
845-3222 **plerrot**

STKO MOTION PICTURES présente

BELLE JEUNE ASSOIFFÉE D'AMOUR PRISE AU JEU

18 ANS

DEUX GRANDS FILMS COULEURS

DON'T JUST LA THERE

little miss innocence

Dès AUJOURD'HUI

"Don't just..." 10h15, 1h05, 3h55, 6h45, 9h35 p.m. "Little miss..." 11h35, 2h25, 5h15, 8h05 p.m. Dimanche à partir de 1h05 p.m.

59 STE CATHERINE E-288-5513

RADIO fm

CFOR 92.5 CKMF 94.3
CBM 95.1 CJFM 95.9
CKVL 96.9 CHOM 97.7
CHRC 98.1 CBF 100.7
CHLT 102.7 CFDM 104.3
CFGL 105.7

VENDREDI 12 JUILLET

18:00 CBF Prélude au soir
Concerto en sol, op. 17, no 3 (Aubert) et Concerto en mi mineur, op. 10, no 5 (Liszt); Stanley Weiner, violon, et orch. de chambre de Hambourg, dir. Ludvigovic.
— Etude op. 10, no 12, en do mineur, "Révolutionnaire" et Ballade no 4 en fa mineur, op. 52 (Chopin); Sviatoslav Richter, piano.
— Barcarolle en fa dièse, op. 60 (Chopin); Martha Argerich, piano.

19:00 CBF Les Musiciens
par eux-mêmes
Invité: Igor Markevitch, chef d'orchestre. Extr. de la Symphonie no 6 (Tchakovsky); orch. symph. de Londres. — Extr. de "La Création" (Haydn); chœur de la Cathédrale Ste-Hedwige. Irmgard Seelried, Richard Holm, Kim Borg, et orch. philh. de Berlin.
CFDM Evolution Rock and Roll (Durée: 5 h.).

20:03 CBF Entrepreneurs
"Propos sur le cigare". Invité: Zino Davidoff. Interview: Pierre Jeancard.

20:30 CBF Banc d'essai
"Thème et danse" (Rueff); extr. de la Suite no 2 pour violoncelle (Bach); "Berceuse du Faon" et "Singes par cinq" (Günther); "Vocalise" (Messiaen); Anne Little, ondes Martenot, et Louise Samson, piano.

21:00 CBF Premières
"Les Réfugiés" de Terje Silgen.

22:00 CBF Les Petits ensembles
Septuor en mi bémol mineur (Saint-Saëns); Jeannette-Marie Darré, piano, Roger Delmotte, trompette, G. Legerot, contrebasse, et Quatuor à cordes Pascal. — Introduction et Allegro (Ravel); Quatuor Endres, Helga Storch, harpe, Konrad Hampe, flûte, et Gord Störke, clarinette.

22:30 CBF Mélodies
"Se tu m'ami" (Pergolèse); "Chère nuit" (Bachellet); "Je l'aime" (Grieg); "Chanson triste" (Duparc); extr. de "La Cenerentola" (Rossini); d'Adrienne Lecouvreur" (Cléa); de "Gianni Schicchi" (Puccini); Paule Verschelden, mezzo-soprano, et Monk Grenier, piano.

23:03 CBF Vienne la nuit
La vie et l'oeuvre de Joseph Haydn. Quatuor en fa dièse mineur, op. 50, no 4, et en fa, op. 50, no 5; Quatuor Dekany.

choix d'émissions

CE SOIR

17:00 **2701** — L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau
La pieuvre a assez mauvaise réputation auprès des gens de bien. Le commandant Cousteau s'efforcera de la réhabiliter. Un autre épisode d'une excellente série.

20:30 **270113** — Hors série: **Schulmeister**
Il y a des individus qui voient des complots partout. Schulmeister, l'espion de l'Empereur, était de ceux-là. Il se méfiait particulièrement de certains généraux qui, croyait-il, avaient conçu le sombre projet de s'emparer du pouvoir. Il faut dire que dans ce cas, il n'avait pas tout à fait tort...

22:00 **270113** — Des goûts, des formes et des couleurs
Après Radio-Québec — avec son "On n'a plus les séances qu'on avait" —, c'est maintenant au tour de Radio-Canada de redécouvrir le jeune théâtre québécois. Ce soir, la troupe d'Euh et le Théâtre d'aujourd'hui.

23:00 **7** — "Les Lauriers sont coupés"
La version française de "Return to Peyton Place", le machin américain à succès que l'on sait.

00:30 **13** — "L'Accident"
Deux autres films dans les stations excentriques pour terminer la soirée. Celui-ci, qui met en vedette Dick Bogarde, est un drame psychologique de Joseph Losey.

01:30 **11** — "Monika"
Le second est d'un auteur qui est fort présent au petit écran ces jours-ci, Ingmar Bergman, l'un des très grands cinéastes des années '50 et '60. Monika remonte à 1953.

Frank Sinatra fait la paix avec les syndicats et poursuit sa tournée

SYDNEY (UPI, PA) — Les syndicats australiens et le chanteur américain Frank Sinatra ont fait la paix, hier, et celui-ci pourra donc poursuivre sa tournée interrompue mercredi après qu'il eut prodigué des insultes à l'encontre des journalistes.

La vedette de 58 ans avait en effet traité de "bons à rien" et de "parasites" les journalistes masculins et de "prostitues" à \$1.50 les membres féminins de la presse australienne, lors de son premier spectacle, mardi soir, devant 8,000 personnes qui avaient payé jusqu'à \$26 le billet pour être au Festival Hall de Melbourne.

Des membres de sa suite avaient par ailleurs malmené une équipe de la télévision, blessant deux caméramen et une journaliste et fracassant leurs appareils, ce qui avait provoqué une levée de boucliers chez tous les syndicats du pays, unis autour du président de leur confédération, M. Robert Hawke, pour réclamer des excuses publiques du chanteur.

S'étant vu refuser tout service à son hôtel, toute collaboration de la part des employés de théâtre et tout ravitaillement en carburant pour son avion personnel, Sinatra annulait sa deuxième représentation prévue pour mercredi soir à Melbourne et décollait avec suffisamment de carburant pour Sydney, où il s'enfermait avec son avocat dans un luxueux appartement de l'hôtel Boulevard.

Mais hier, à l'issue de quatre heures de négociation entre son avocat, Me Milton Rudin, et le chef syndical Robert Hawke, un communiqué commun était publié dans lequel Sinatra affirmait qu'il n'avait pas voulu mettre en doute les qualités morales des journalistes australiens.

Il ajoutait toutefois qu'il se réservait le droit de porter des jugements quant à la qualité de leur travail. En contrepartie, les syndicats ont indiqué qu'ils n'avaient nullement l'intention de faire tort au chanteur.

Ses trois dernières représentations, prévues pour les 14, 15 et 16 juillet à Sydney, auront donc lieu, surtout que tous les billets sont déjà vendus.

CHANGEMENTS télé-presse

6:00 **4 7 10** Pierre, Jean jasant

Inv.: Dr Galladeau, Roger Cordeau, Claude Bouchard, Jean-Claude Perron, Roland Jacmain, Jean Morin, Claude Poirier.

7:00 **4** Thirty from Ottawa

10:00 **2 9 11 13** Des goûts, des formes et des

couleurs

"La Danse".

11:30 **7** Movie

"Angels with Dirty Faces" — Am. 1938. Drame de Michael Curtiz avec James Cagney, Pat O'Brien et Humphrey Bogart. — L'histoire de deux jeunes gens qui grandissent dans un quartier populaire de New York: l'un devient prêtre et l'autre assassin. (1h37)

8 22 Miss New England World Pageant

BUSTER and BILLIE
Une histoire d'amour...
COTE DES NEIGES

The Golden Voyage of Sinbad
COTE DES NEIGES

La Dernière Bourrée à Paris
Quelques Messieurs trop tranquilles...
longueurs

MAMA DOLORES
S... COMME SALAUD
"L'ENFER EST VIDE"

des Roses Blanches pour ma sœur Noire
L'AGONIE D'UNE MÈRE
"LA GÉNÉRALE"

MAMA DOLORES
S... COMME SALAUD
GARDEZ VOUS DES FILLES"

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE INC

6 sem ANNA HENKEL **Dorothea** 18 ANS adultes
2e film: LES 4 MERCENAIRES D'EL PASO LEE VAN CLEEVE
PLAZA 274-6155 CANADIEN 523-5180

7 sem **LES CHINOIS A PARIS!** un film de JEAN YANNE POUR TOUS
Moins de 100 \$100 Avec Jean Yanne, Nicole Calfan, Kyoza Magatsuka Michel Serrault.
CINEMA DE PARIS 861-2996 FLEUR DE LYS 288-3303

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST DERNIÈRES SEMAINES 14 ANS
ÉTUDIANTS \$1.50 DIM.: 1:30
un film d'ANDRÉ BRASSARD SUR SEM.: 7:30 - 9:30
FESTIVAL 525-8600 1206 est, Ste Catherine

UNE DOUBLE DOSE DE KARATE! 14 ANS
DEUX POINGS DACIER
VOUS FONT VIVRE DES COMBATS SURHUMAINS!

ÇA BRANLE DANS LES BAMBOUS 2 GRANDS FILMS ACTION
terreur en Mandchourie

EN COULEURS
DIMANCHE DES: 12:30
SUR SEM. DES: 6:30

JEAN-TALON 725-7000
MAISONNEUVE 525-2174

Toyota, la petite voiture populaire la moins chère sur le marché: \$2599*

Deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars, c'est sans doute beaucoup d'argent à débours pour n'importe quelle voiture, mais c'est certainement la meilleure aubaine en ville.

La moins chère de toutes les petites voitures populaires*
En comparant les prix, on fait sauter aux yeux: c'est Toyota qui a la moins chère des 10 petites voitures les plus vendues au Canada. Il s'agit de la Corolla 1200 (KE020KB).

Modèle	Cylindres cc/CV nets	Le modèle le moins cher (Prix de liste suggérés par les fabricants)	Différence
TOYOTA	1200/65	\$2,599	—
Vega	2300/75	\$2,927	\$328
Pinto	2000/**	\$2,832	\$233
Datsun	1300/**	\$2,965	\$366
VW	1600/46	\$2,995	\$396

** Les CV exacts n'ont pas été divulgués.

Et maintenant, si on parlait de consommation d'essence?
C'est, de toutes les petites voitures populaires, celle qui consomme le moins d'essence.

Généralement, l'acheteur qui pense économie est enchanté d'apprendre que la Toyota Corolla non seulement coûte moins cher que les autres petites voitures populaires, mais encore va plus loin qu'elles avec un gallon d'essence...

Tableau de millage des petites voitures.

Fait	Le meilleur millage enregistré par chaque marque avec un...	Verrier d'essence.
Toyota Corolla 1200	10 5 10 15 20 25 30 35	32.5 mi./gal.
Datsun B210		29.9 mi./gal.
Vega Hatchback		29.5 mi./gal.
Pinto		27.4 mi./gal.
Volkswagen (Coccinelle)		25.2 mi./gal.

Ces chiffres proviennent d'une étude effectuée par l'Environmental Protection Agency. Au cours de cette étude, la Toyota Corolla 1200 a fait



LA COROLLA 1200 KE020KB

en moyenne 32.5 milles au gallon (impérial). C'est le meilleur millage enregistré chez les 10 petites voitures les plus vendues au Canada. (Il est entendu que votre millage peut varier selon l'état de la route et votre façon de conduire.)

L'économie et bien d'autres choses.

Avec la valeur du dollar qui dégringole, vous vous devez d'être un acheteur prudent. Vous avez tout intérêt à rechercher l'économie d'un bout à l'autre d'une voiture. C'est pourquoi la Toyota Corolla 1200, même si c'est notre modèle le moins cher, est équipée d'une grande quantité d'accessoires, tels que les freins à disque à l'avant, la transmission à 4 vitesses au plancher et les sièges-baquets à dossier entièrement inclinable. Autant d'accessoires que d'autres fabricants considèrent comme des extra et pour lesquels ils réclament des suppléments.

22 magnifiques façons d'économiser.

Toyota vous offre un éventail de petites voitures plus vaste que n'importe quel autre fabricant: 6 séries originales composées de 22 modèles, aussi différents de style que de caractère.

Il y a de fortes chances pour que l'un de ceux-ci vous convienne.

Changez d'auto sans changer de style de vie.

La petite voiture devient plus que jamais la voiture de demain. Devant la montée en flèche des prix, il n'y a pas d'alternative. Mais si vous recherchez une petite voiture économique capable de grandes performances et qui vous offre à la fois style, confort et vaste choix, il ne reste plus qu'une seule marque en lice: Toyota.

Quelle splendide alternative!



LA COROLLA FAMILIALE, dotée d'un moteur de 1600 cc, de freins à disque assistés à l'avant et de sièges-baquets à dossier entièrement inclinable. Le tout en équipement standard.

LA CORONA SEDAN 4 PORTES, l'une des 5 nouvelles Corona.

LA MARK II FAMILIALE, pourvue d'un puissant moteur, 6 cylindres de 2600 cc.

LA MARK II HARDTOP, dotée de la servodirection et de freins à disque assistés à l'avant. Les deux en équipement standard.

LE PICK-UP HI-LUX, avec sa nouvelle caisse longue 2000.

*Prix de liste suggérés par les fabricants au moment de la publication. Ce prix ne comprend pas les coûts de livraison, de manutention, d'immatriculation et la taxe provinciale, lesquels varient d'une région à l'autre (Toyota a. à Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax). Les deux en équipement standard.

LA CELICA GT, dotée d'une transmission à 5 vitesses et d'un tachymètre.

LA CORONA SR, celle qui a l'ESP et une transmission à 5 vitesses.

LA COROLLA SR5, équipée d'une transmission à 5 vitesses pour une plus facile consommation d'essence.

Consultez les Pages Jaunes pour trouver l'adresse du concessionnaire Toyota le plus près de chez vous.

La mode est à la nostalgie et pourtant...

La mode rétro, l'art déco, l'allure Garbo, c'est bien joli et ça pourrait donner le goût de revenir aux années 30... Et pourtant, cette époque si charmante devait être parfois bien ennuyeuse. On ne connaissait pas encore la télévision ni la stéréo, on imaginait encore moins la télécouleur ou la tétraphonie. Aujourd'hui, c'est à ces appuis efficaces qu'on s'en remet pour soutenir l'ambiance, même un soir tendre où l'on se sent du vague à l'âme...

EATON Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Rayons 260 et 460.

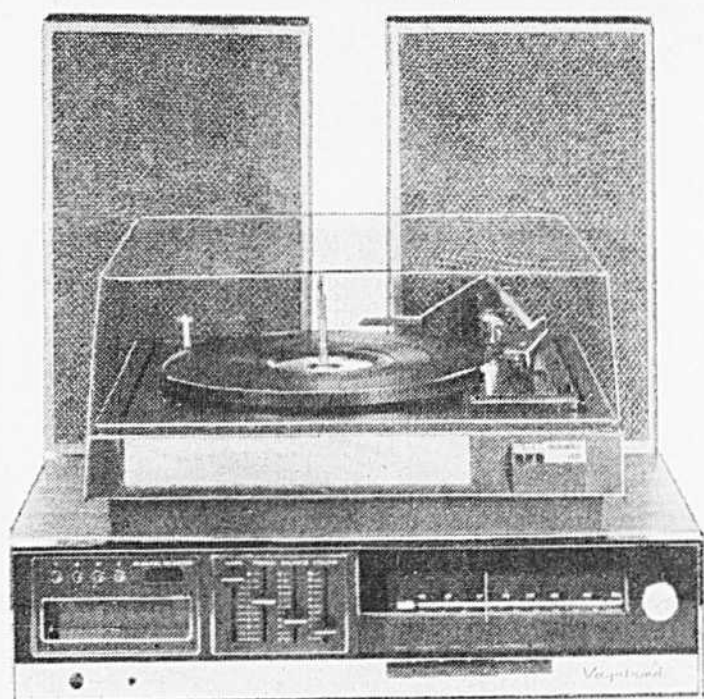
Également à ou par Sherbrooke (Carrefour de l'Estrie) et à ou par Ottawa (Centre commercial Bayshore).

Composez 842-9211 — Utilisez votre carte comptable Eaton



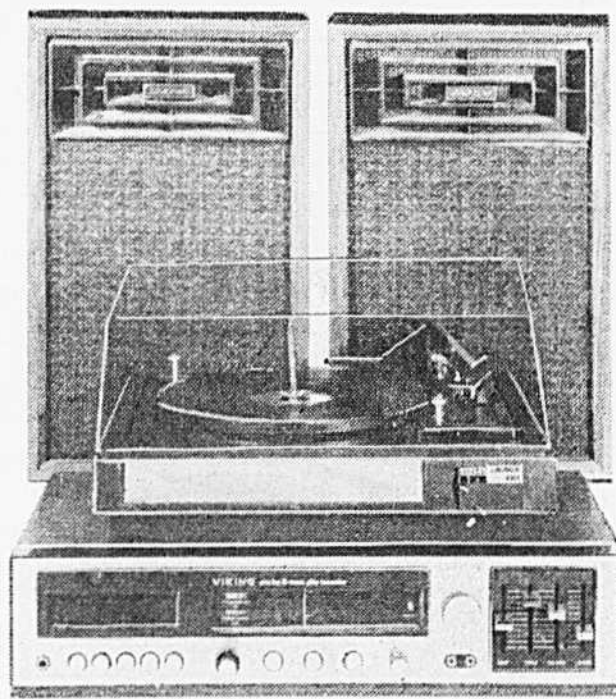
Télécouleur portatif 20" Viking Eaton 519⁹⁵

- châssis entièrement transistorisé, assurance d'une grande fiabilité
- réglage automatique de la couleur et des teintes
- accord précis automatique
- son et image instantanés
- contrôle automatique de luminosité
- antenne bipolaire télescopique
- modèle 693-20C, dans un boîtier de métal recouvert de vinyle similinoyer, environ 24" x 18 1/2" x 17 1/2" H. Rayon 460.



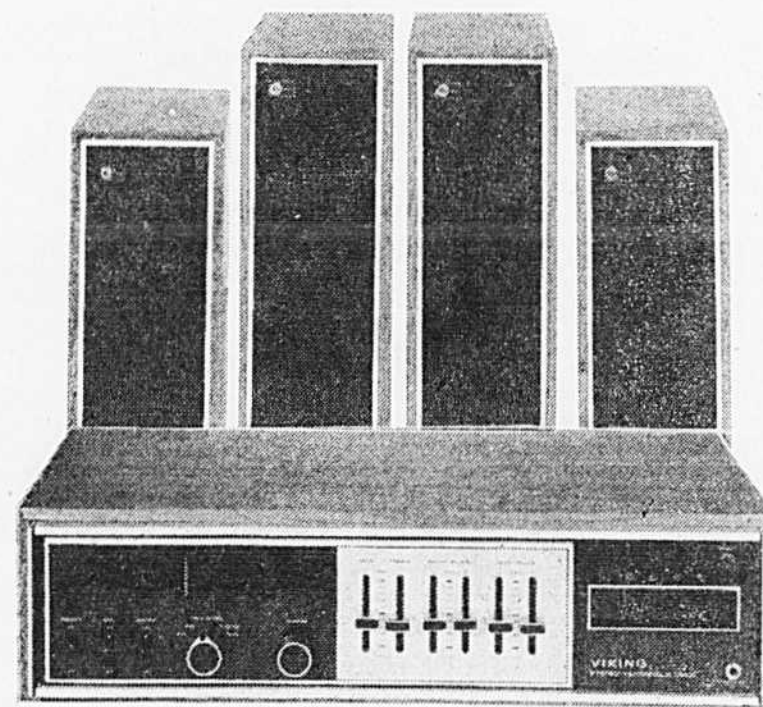
Chaîne stéréo Vagabond 199⁹⁵

- récepteur AMFMMPX
- puissance efficace (R.M.S.): 5 W par canal
- contrôles à curseurs des basses et des aigües
- prises pour magnétophone et casque d'écoute
- lecteur de bandes 8 pistes intégré
- changeur BSR avec dispositif de repérage
- haut-parleurs assortis dans des enceintes fini noyer
- modèle MT-204S. Rayon 260.



Système stéréo Viking Eaton 299⁹⁵

- puissant récepteur AMFMMPX
- contrôles à curseurs des basses, des aigües, de l'équilibre et de la tonalité du son
- sélection de fonction par boutons-poussoirs
- enregistreur de bandes 8 pistes
- changeur BSR pleine grandeur; dispositif de repérage
- couvercles en acrylique fumé
- 2 enceintes, fini noyer, contenant chacune un haut-parleur à hautes et un à basses
- modèle M19-777S. Rayon 260.



Chaîne tétraphonique Viking Eaton 299⁹⁵

- reproduction stéréo sur 4 canaux (tétraphonie) à partir de cartouches 8 pistes pour 4 canaux (accepte aussi les cartouches 8 pistes pour 2 canaux)
- les émissions radio diffusées en stéréo profiteront du relief supplémentaire de cette installation tétraphonique
- prise pour un tourne-disque stéréo (non compris)
- 4 enceintes de haut-parleurs reflex
- modèle 722-SS-4. Rayon 260.

EATON EST À VOTRE SERVICE.

Centre-ville

677, rue Ste-Catherine ouest.

Pointe-Claire

Centre commercial Fairview

Anjou

Les Galeries d'Anjou

ET MAINTENANT VIENNENT S'AJOUTER:

Mail Cavendish et **Carrefour Laval**

Boul. Cavendish, quartier Côte St-Luc.

Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

EATON